



Vers une démocratie à l'Africaine ?

Mémoire de géopolitique

du

Chef de bataillon Brice BERTRAND

dans le cadre de l'étude dirigée
« Géopolitique de l'Afrique noire »

Sous la direction de M. Pascal CHAIGNEAU
directeur du C.E.D.S.

Mars 2003

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
<u>I LES REGIMES AFRICAINS: ENTRE DEMOCRATIE ET "DEMOCRATURE"</u>	<u>5</u>
I.1 UNE DEMOCRATIE POUR QUOI FAIRE?	5
I.2 UN ETAT DES LIEUX CONTRASTE	8
I.3 LA RECHERCHE D'UNE TYPOLOGIE	11
<u>II VRAIES CAUSES ET FAUX PROBLEMES</u>	<u>15</u>
II.1 LA RECHERCHE D'UN FATALISME ANTIDEMOCRATIQUE AFRICAIN	15
II.2 LE SOUS DEVELOPPEMENT ET SES CONSEQUENCES	20
II.3 LES BLOCAGES POLITIQUES OU LA PERVERSION DE LA DEMOCRATIE	23
<u>III QUELQUES PISTES POUR UNE TRANSITION DEMOCRATIQUE REUSSIE</u>	<u>28</u>
III.1 RENFORCER L'ETAT DE DROIT.	28
III.2 RECHERCHER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	32
III.3 A LA RECHERCHE DU CITOYEN INTROUVABLE.	35
<u>CONCLUSION</u>	<u>38</u>
<u>INDEX</u>	<u>40</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>42</u>
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>47</u>
<u>TABLE DES ANNEXES</u>	<u>50</u>

INTRODUCTION

"Guerre civile, famine, malnutrition, analphabétisme, mortalité infantile un peu partout, et toujours des milliers de réfugiés, les yeux hagards, jetés sur les routes vers on ne sait quel miracle. L'Afrique est en voie de clochardisation.

Mais toute prison à sa fenêtre et chaque année son printemps. Ici et là, le parti unique est ébranlé, les pratiques qu'il suscite rejetées. Des élections s'organisent. Le dialogue démocratique et les libertés fondamentales s'ébauchent. La jeunesse descend dans la rue et secoue sans aucun respect des "guides de la nation" à bout de souffle. Bref, malgré les guerres fratricides, le PNB qui s'effondre, la démocratie qui galope et la crise qui ronge les sociétés les mieux assises, les Africains se mettent à espérer."¹

En quelques mots Albert Bourgi souligne bien le paradoxe africain où l'espoir se conjugue au pessimisme le plus noir. Ainsi en est-il de la situation de la démocratie en Afrique subsaharienne où les années 90 ont vu naître l'espoir souligné par ces quelques lignes.

Après dix années de transitions démocratiques qui ont vu l'Europe de l'est, l'Amérique latine romprent avec leur traditions dictatoriales, qu'en est-il de l'Afrique noire? A-t-elle réussie sa transition? Ses régimes ont-ils évolué et vers quoi ? Le discours de la Baule a-t-il généré un élan démocratique ? Existe-il une démocratie à l'africaine ?

Avant de chercher des réponses à ces questions, il convient de rechercher les acceptions de des deux termes Afrique subsaharienne et démocratie. L'Afrique subsaharienne, telle qu'évoquée dans cette étude correspond au continent africain moins le Maghreb et le Machrek à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte, auquel on peut rajouter la Mauritanie. Elle recense à travers 47 états extrêmement diversités une populations d'environ 800 millions d'habitants, pour un produit national brut de "250 millions de dollars... soit 1% du PNB mondial"². Le terme démocratie à fait l'objet d'une nombreuse littérature. Inspirées du grec *démocratia*, gouvernement du peuple, elle représente donc un système dans lequel l'ensemble de la société peut participer, à tous les niveaux, au processus de prise de décision et en exercer le contrôle. Le plein respect des droits de l'homme, tels que les définissent la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de Vienne de 1993, en constitue le fondement. Pour pouvoir mériter le nom de démocratie, un régime doit satisfaire à certains critères. D'abord, la promotion de

¹ Albert BOURGI, Christian CASTERAN, "Le printemps de l'Afrique" collection Pluriel 1991

² Pascal CHAIGNEAU, CEE international n° 506 mars 2003

ces droits ainsi que le respect des différences et de la liberté d'expression et d'opinion doivent être assurés. Cela implique un système juridictionnel indépendant et des institutions garantissant la liberté d'expression, d'association, le multipartisme et l'existence de médias libres. Ensuite, le pouvoir de légiférer doit être exercé par des représentants du peuple, élus par le peuple à travers un parlement véritablement représentatif. Les lois doivent être mises en œuvre par des personnes légalement responsables et l'appareil administratif doit être responsable devant les élus. Enfin la tenue d'élections libres, transparentes et régulières au suffrage universel doivent pouvoir déboucher sur une alternance acceptée. C'est à l'aune de ces critères que l'on pourra réellement juger du degré de démocratisation atteint, et que nous mènerons notre étude.

Nous nous interrogerons d'abord sur la nature des démocraties africaines, leurs spécificités et les différentes formes qu'elles revêtent. Ensuite nous rechercherons, en refusant tout déterminisme et préjugés, les causes explicatives de ces situations variées. Enfin, nous nous risquerons au jeu difficile de la recherche d'une solution afin de progresser vers de véritables démocraties.

I Les régimes africains: entre démocratie et "démocrature"

"La pire des démocraties est de loin préférable à la meilleure des dictatures"

Ruy Barbosa (écrivain brésilien)

Rechercher à définir et à caractériser un type de démocratie propre à l'Afrique semble relever de la gageure. En effet, l'image bien souvent colportée, y compris par des africains eux-mêmes³ est celle d'un continent livré aux dictateurs et aux simulacres de démocratie. Les récentes manifestations qui ont accompagné la venue du président Mogabe, lors du sommet France Afrique qui s'est tenu à Paris le 19 février 2003, tendent à renforcer cette image dictatoriale et pessimiste qui colle aux régimes africains. D'autres⁴ au contraire, insistent sur les avancées significatives faites ces dernières années grâce à une transition démocratique qui a vu le départ de certains dinosaures africains à l'instar de celle de Daniel Arap Moi au Kenya. Il serait pourtant hasardeux de généraliser, et de se risquer au jeu du déterminisme pour un continent qui compte au sud du Sahara 48 états aux situations géographiques et politiques très contrastées. Nous avons vu la difficile définition du terme démocratie. Il paraît donc nécessaire au préalable de s'interroger sur l'utilité d'une démocratie, avant d'évoquer les spécificités qui caractérisent les formes africaines de démocratie et de dresser une typologie de ces régimes.

I.1 Une démocratie pour quoi faire?

Nous avons vu la difficulté que représente la recherche d'une définition acceptée par tous du terme "démocratie". En revanche, dans bien des ouvrages qui traitent de ce sujet, il est rarement évoqué en quoi " le moins bon des bons gouvernements et le moins mauvais des pires "⁵ est en mesure d'apporter un plus aux sociétés africaines. Faut-il "cesser d'affirmer, à droite comme à gauche, que la démocratie est un luxe pour l'Afrique sous prétexte qu'il faudrait d'abord manger" ou bien doit-on définitivement faire le deuil d'un système d'importation inadapté à un continent qui s'en passerait très bien?

³ Cheik Yerim SECK " L'Afrique le spectre de l'échec "

⁴ Voir l'article "Un exemple pour l'Afrique" de Nicolas MICHEL dans l'Intelligent

⁵ PLATON

En évitant de sombrer dans le pessimisme ou l'angélisme, on peut affirmer qu'une démocratie achevée apporte une régulation politique indispensable à une bonne gouvernance tout en renforçant le consensus national dont elle se nourrit. Toutefois, il faut se garder de sombrer dans l'illusion d'une démocratie "Potemkine" qui ne serait qu'une façade.

I.1.1 Le "seul moyen connu pour limiter les nuisances politiques"⁶

I.1.1.1 Limitation des conflits lors des tentatives d'accession au pouvoir

L'accession au pouvoir dans les sociétés non démocratiques ou pré-démocratiques se limite bien souvent à des luttes acharnées, voire armées qui permettent à l'un ou l'autre des protagonistes d'asseoir son autorité. François Furet⁷, dans son ouvrage sur la Révolution française publié à l'occasion de son bicentenaire, a démontré le long cheminement, à travers des accès de violence, vers une république véritablement reconnue et acceptée, cheminement qui a duré près d'un siècle jusqu'au retour du Parlement à Paris en 1880.

Une fois achevée, et la question essentielle réside dans la durée et le degré de cet achèvement, la démocratie atténue les tensions lors des processus d'accession au pouvoir, du moins en ce qui concerne les violences physiques. La violence verbale reste quant à elle tributaire de l'éducation politique des candidats et des citoyens et exige une déontologie politique que les grandes démocraties elles-mêmes ont parfois du mal à assumer.

I.1.1.2 Moyen de liberté

Une fois le principe d'accession au pouvoir sans violence admis, la démocratie devient vecteur de liberté. En acceptant le principe du débat public, de la confrontation pacifique des opinions, elle ouvre la voie au pluralisme qui seul, s'il est quelque peu régulé, permet à travers la confrontation des idées, de faire les choix indispensables à la vie d'un état et de la société dont il émane. Cette liberté acquise au niveau politique a alors valeur d'exemple et peu irriguer le reste de la société à travers le développement des libertés individuelles et collectives. La République, cette "res publica" redevient ainsi l'affaire de tous et non un terme dénaturé, masquant bien souvent, au mieux une autocratie, au pire une dictature. (Le Zimbabwe revendique l'appellation de République, celle du Congo est même démocratique!)

⁶ JF MEDARD "Autoritarisme et démocratie en Afrique noire"

⁷ F FURET, "La Révolution 1780 – 1880" Hachette 1989

I.1.1.3 Instrument de justice

Enfin, la démocratie porte en elle le principe intangible de séparation des pouvoirs. Ainsi, elle est en mesure, en vertu notamment de l'indépendance d'une justice non régaliennne, d'apporter au citoyen les garanties nécessaires à celui qui est propriétaire inter pares d'une part de la souveraineté nationale. Cette justice ne se limite pas au pouvoir judiciaire mais concerne l'ensemble de la Nation à travers des institutions reconnues et acceptées par tous. En effet, la plus grande justice qu'un Etat puisse apporter à ses citoyens réside dans le fonctionnement pérenne, sans heurt et impartial des institutions nationales, qui offre ainsi aux dirigeants les moyens de conduire les politiques en vertu desquelles ils ont été élus.

I.1.2 Vers la recherche d'un consensus

I.1.2.1 La démocratie est l'affaire de tous

La démocratie peut d'autre part, à travers des principes acceptés du plus grand nombre, créer du lien social. Afin d'exister réellement, elle ne peut pas se limiter, ce qui est pourtant souvent le cas en Afrique, à l'éphémère alternance du pouvoir, mais doit se vivre au quotidien. A la fois lubrifiant et ciment social indispensable, elle impose ses vertus à l'ensemble des citoyens, qui bien souvent n'ont devant les yeux que son image dévoyée. Comme nous le verrons, il ne peut y avoir de démocratie sans citoyen et de citoyen sans éducation.

I.1.2.2 Le consensus est la condition sine qua non pour la paix intérieure

Ainsi, la démocratie procède d'un cercle vertueux. Ayant valeur d'exemple, porteuse de liberté elle développe un consensus autour de quelques valeurs communes. Ce consensus devient à son tour le terreau dans lequel elle plonge ses racines pour peu à peu s'imposer dans le paysage politique, et tenir bon, face aux vents contraires. Toute médaille ayant son revers, le risque de passer d'un cercle vertueux à un cercle vicieux est omniprésent. Une société non solidaire, clanique, uniquement tournée vers les intérêts individuels, ne pourra générer que violence et formes dévoyées de démocratie. Hélas, nombre de régimes africains sont dans cette situation.

I.1.3 Démocratie réelle et démocratie formelle

I.1.3.1 Le développement des formes de démocratie factices

En effet, peu de régimes africains refusent ouvertement les principes démocratiques. Ils semblent en accepter les règles du jeu tant quelles sont destinées à les conduire au pouvoir. "Les Félix Houphouët-Boigny, Kwama Nkrumah, Léopold Sédar Sengor, Léon Mba (...), tous furent choisis par leur peuple soit en raison de leur personnalité charismatique, soit à cause des idées, des programmes et des promesses qu'ils incarnaient. Mais toujours grâce à des élections largement ouvertes et face à plusieurs adversaires.(...) Au lendemain de l'indépendance, (...), les pères de l'indépendance s'empressèrent pour la plupart de s'installer confortablement dans un fauteuil présidentiel.(...)Ils n'hésitèrent pas à verrouiller le mécanisme par lequel ils étaient parvenus au sommet de l'Etat."⁸

Ainsi derrière ces apparences se cachent un rapt électoral destiné à asseoir le pouvoir des hommes en place. Nous étudierons plus loin en détail les modalités de ce maintien au pouvoir.

I.1.3.2 Mais mieux vaut un ersatz de démocratie que pas de démocratie

Doit-on pour autant céder au pessimisme et considérer que la démocratie africaine ne puisse être qu'une façade? Tout en rejetant le principe qui veut que sous prétexte de laisser du temps au temps, l'Afrique ne soit pas faite pour la transition démocratique, on préférera une ébauche de démocratie même imparfaite à une dictature. "Si l'on compare les démocraties africaines, même qualifiées de semi ou protodémocratie, aux autoritarisme africains, leur mérites deviennent alors éclatants"⁹. L'exemple de la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny est à ce titre révélateur. Elu démocratiquement, le "vieux" s'est installé dans le fauteuil présidentiel pour ne le quitter qu'à sa mort en 1993. Il a su cependant maintenir une certaine libéralisation, sans appel à la terreur. La main mise de son ethnie baoulé sur les principaux postes fut indéniable mais il a su ouvrir certains d'entre eux aux autres ethnies allant en particulier jusqu'à nommer le Dioula Alassane Ouattara comme Premier ministre. C'est peu dire que ses successeurs n'ont pas fait preuve du même doigté!

I.2 Un état des lieux contrasté

I.2.1 Une décennie marquée par les transitions démocratiques

⁸ Eugène GAMPAKA "L'Afrique face à la démocratie, les premiers pas d'un retour aux sources"

⁹ JF MEDARD Op cit

"Compte tenu de l'évolution de l'Amérique latine, de l'Asie, du Maghreb, du bloc soviétique et de la République sud-africaine, l'Afrique subsaharienne ne partage le triste privilège d'un grave déficit démocratique qu'avec un nombre restreint de pays (...) et se trouve à cet égard de plus en plus isolée sur la scène internationale"¹⁰

L'Afrique est donc la grande absente du processus de démocratisation général qui a marqué les années 90. Elle a développé une forme originale d'appropriation de la démocratie que certains ont qualifié de "démocrature".

I.2.1.1 Fait générateur: l'implosion de l'URSS.

Dominé par la chute de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide, l'Afrique subsaharienne s'est subitement trouvée libérée de la tutelle et de la protection des deux Grands. Désormais, elle n'intéresse plus les grandes puissances qui n'apportent plus de soutien à leurs anciens alliés (hormis en ce qui concerne les états pétroliers, et en particulier ceux du golfe de Guinée, et l'Afrique du sud). Cette situation a eu le grand mérite de mettre un terme aux conflits périphériques hérités de la confrontation Est-Ouest qui avaient ravagé l'Afrique (Angola par exemple). En revanche, privés de protecteurs, les gouvernements en place furent sommés de suivre le mouvement de démocratisation initié par les pays de l'Est et l'Amérique du sud qui est parvenu à rompre avec les vieux démons de l'autoritarisme.

A cette première fragilisation s'est ajoutée la "thérapie de choc imposée par les instances internationales (qui a) incontestablement fragiliser les pouvoirs africains dont les assises reposaient sur une redistribution sociale facilitée par la rente. Ayant perdu les moyens qui leur permettaient de financer les opérations de pacification sociale et les actes d'allégeance, bon nombre de dirigeants se résignèrent (par nécessité) au pluralisme politique et se soumirent à certaines de ses contraintes"¹¹

I.2.1.2 Un catalyseur: le discours de la Baule

C'est dans ce contexte qu'intervient le discours de la Baule en juin 1990, lors du 16^e Sommet des chefs d'Etats de France et d'Afrique. A cette occasion, le président François Mitterrand fit passer un message résumé en une phrase: "le souffle de la démocratie fera le tour de la planète". Ce mouvement ayant emporté "des régimes considérés comme les plus forts", l'Afrique ne pourra pas faire l'économie d'un tel changement. La fermeté de ces

¹⁰ Jean François BAYARD "La Baule, et puis après"

propos restait cependant nuancée, le président français affirmant un peu plus loin que la démocratie doit tenir compte "des différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs" en précisant que rien ne serait fait "en dehors du respect et de la considération que nous avons de vous". Il proposait ainsi un schéma démocratique classique fondé sur "le système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure". Mais ce qui fut le plus retenu de ce discours considéré comme fondateur, réside dans la subordination de "l'effort de contribution (de la France) aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté". Ferme sur les objectifs à poursuivre, conscient de la spécificité africaine, ce discours fut perçu par le plus grand nombre comme un catalyseur des revendications démocratiques en Afrique et de la remise en cause des régimes en place, voire comme la volonté d'exporter et d'imposer un modèle occidental.

I.2.2 Vers la "démocrature"

Le président Mitterrand évoquait une démocratie à l'africaine, respectueuse des spécificités et des cultures locales. Or, il apparaît que nombre de dirigeants ont su développer une conception pour le moins originale de la démocratie au point que certains auteurs n'ont pas hésité à qualifier ce système de "démocrature"¹², c'est à dire de démocratie autocratique!

I.2.2.1 La "politique du ventre" ou le partage du gâteau

Comme nous le verrons lors de l'étude des facteurs explicatifs du déficit démocratique qui touche l'Afrique noire, le pouvoir est considéré au sud du Sahara par ses détenteurs comme un moyen d'accéder à la richesse. "La politique tourne autour de l'allocation impérative des ressources". L'accès au pouvoir devient donc une compétition en vue de se partager le gâteau national. Se maintenir au pouvoir (ce que nous avons qualifié de rapt démocratique) revient alors à conserver ce privilège en distribuant quelques miettes du gâteau à travers un réseau de clientélisme destiné à maintenir sous contrôle l'ébullition du chaudron social. Jean François Bayard¹³ a parlé à ce propos de "politique du ventre". La confusion étant complète entre domaine politique, économique et domestique, les luttes pour le pouvoir, qu'il s'agisse de s'y maintenir ou d'y accéder, font souvent appel à la violence. Ainsi

¹¹ Albert Bourgi "François Mitterrand et la démocratie en Afrique: le discours de la Baule, huit ans après"

¹² Voir Max Liniger-Gounaz "La démocrature" L'Harmattan 2000

¹³ Voir JF Bayard "la politique du ventre" Fayard

comme l'a démontré Max Weber, il existe un lien direct entre cette forme de patrimonialisme et d'autoritarisme.

I.2.2.2 Les différentes formes d'autoritarisme

La démocratie ainsi dénaturée devient un moyen d'accéder au pouvoir et non le ciment social évoqué. Elle permet de revendiquer en se drapant derrière la légitimité qu'elle confère le droit d'accéder au pouvoir. Mais le pouvoir obtenu par la voix des urnes, l'autoritarisme permet de s'y maintenir. Jean François Médard¹⁴ a pu dresser une typologie de ces autoritaires, parmi lesquels on peut distinguer : les sultanismes, les autoritarismes durs et les autoritarismes modérés.

- Le sultanisme représente des "patrimonialismes qui reposent uniquement sur l'arbitraire (et) sont particulièrement sanglants. Ils sont centrés sur la personnalité du tyran dont la paranoïa, et les caprices servent de ligne directrice à sa politique. Parmi ceux ci on peut citer les anciens régimes de Jean Bedel Bokassa en Centrafrique, d'Idi Amin Dada en Ouganda et de Macias Nguema en Guinée Equatoriale. Ce type d'autoritarisme a quasiment disparu du paysage africain.
- Les autoritarismes durs sont parvenus à mettre en place une violence politique calculée où la terreur est "permanente et insidieuse". "La gestion de la vie politique y est à la fois implacable et rationnelle". Ces régimes policiers, souvent discrets comme le Cameroun sous Ahidjo, sont encore nombreux. On peut citer parmi les ténors de ce type d'autoritarisme, les présidents Eyadema au Togo, Mugabe au Zimbabwe, Charles Taylor au Libéria.
- Enfin les autoritarismes modérés restent les plus nombreux, sans que l'on puisse se contenter entièrement de cette qualification. En effet, il n'en exerce pas moins une violence, parfois insidieuse sur leur population. La côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny déjà évoqué est un bon exemple de "société anesthésiée", mais non démocratique au regard des canons de la démocratie.

Ces autoritarismes quelle que soit leur forme, n'en restent pas moins des simulacres plus ou moins prononcés de démocratie dont ils se parent des principes pour mieux les violer. La démocratie à l'africaine est bien souvent encore une "démocrature".

I.3 La recherche d'une typologie

L'Afrique subsaharienne est loin de former un bloc homogène au sein duquel les situations seraient quasi identiques. La démocratie ou plutôt son degré d'achèvement s'y décline sous différentes formes, qui font tantôt pencher la balance vers l'afro optimisme, tantôt vers l'afro pessimisme, selon que l'on a affaire à un régime plus ou démocratique. Pour tenter de dresser une typologie de ces différentes expériences démocratiques, nous nous inspirerons des éléments fournis par le Monde diplomatique¹⁵ et du classement des systèmes institutionnels¹⁶ édité par le programme des Nations unies pour le développement. Cette typologie n'a pas la prétention de faire preuve d'une totale exhaustivité, l'appréciation du niveau de démocratie, à l'aune des critères déjà évoqués, restant empreint d'une part de subjectivité.

I.3.1 Quelques vraies démocraties

Ces Etats sont essentiellement ceux qui se rapprochent le plus de nos systèmes occidentaux, au sein desquels le multipartisme et la libre alternance sont acceptés et s'imposent à la vie politique.

Parmi eux et en tête de la distribution des premiers prix de démocratie se situe la petite île Maurice, qualifié d'un 10/10 par le PNUD. Mais cette île de l'océan Indien est-elle représentative du continent africain: sans doute pas. Ainsi L'Afrique du Sud, créditée d'un 9/10, où les craintes qu'avaient soulevées l'élection de Thabo Mbeki¹⁷ se sont révélées infondées, arrive en seconde place. Suivent, entre autres, le Botswana et le Sénégal (bien que le remplissage des urnes reste encore répandu), le Bénin. Le Monde¹⁸ a souligné les efforts entrepris par le Ghana: " ce pays a fait parti de ceux qui ont réussi l'alternance, John Kuffor ayant succéder en 2000, sans drame au charismatique et autoritaire Jerry

¹⁴ voir JF Médard "Autoritarisme et démocratie en Afrique noire" à partir d'un article écrit en 1987 sous le titre "de la démocratie en Afrique"

¹⁵ Voir Annexe 2: cartographie de la démocratie en Afrique

¹⁶ Voir annexe 3: classement des régimes institutionnels.

¹⁷ Voir l'article de Stanley UYS Courrier International du 27/05/1999, n° 447: "Pourtant une question demeure : que deviendra l'Afrique du Sud après le départ de Mandela ? Il existe déjà des signes évidents qui montrent que, contrairement à la présidence plutôt décontractée de Mandela, celle de Mbeki sera plus centralisée, plus ferme, voire autoritaire (...) Nul ne sait encore si l'ANC modifiera la Constitution [pour agir ainsi, il a besoin de la majorité des deux tiers au Parlement]. Mais une telle domination aurait un effet déprimant sur l'opposition, sur la démocratie parlementaire, et peut-être même sur les gouvernements et investisseurs étrangers."

¹⁸ Serge MARTI "Bilan du Monde " Le Monde 2003

Rawlings". La fin de l'année 2002 a vu le Kenya rejoindre le camp des pays ayant réussi l'alternance: "exit Daniel Arap Moi, bienvenu Mwai Kibaki. Ce dernier a remporté (...) avec 62.9 % des voix, une victoire par procuration sur Daniel Arap Moi, au pouvoir depuis (...) 1978. Dauphin déclaré du président sortant, Uhuru Kenyatta (...) s'est incliné devant le résultat des urnes"¹⁹.

Enfin après une crise de près de six mois, Le maire de Tananarive, Marc Ravalomana, s'est vu reconnaître sa victoire électorale devant le président Didier Ratsiraka. Cette crise, qui a vu un des pays les plus pauvres du monde se payer le luxe de deux gouvernements a mis en avant un fait suffisamment rare en Afrique pour être mis en exergue: la non intervention des forces armées et leur neutralité. Cette position laisse augurer une certaine stabilité pour le nouveau pouvoir.

A ces états, on peut rajouter le Mali, le Mozambique, la Zambie, la Namibie où le jeu démocratique est à peu près respecté.

Une remarque vient à l'esprit lorsqu'on observe la géopolitique de ces pays. Pour la plupart, il s'agit d'ex colonies britanniques, membres du Commonwealth. Le propos n'est pas ici de mettre en avant la colonisation britannique (où le Zimbabwe ferait office d'exception confirmant la règle) mais sans doute le juridisme pointilleux inspiré par l'ex colonisateur n'a-t-il pas été sans influence.

I.3.2 Des démocraties "Potemkine"

En situation intermédiaire, nous trouvons ce que nous avons qualifié de "démocrature", ces pseudo démocraties parées des attributs démocratiques et cachant des autocraties, voire de vraies dictatures, où chaque partie se comporte en parti unique.

La liste est hélas longue: le Burkina Faso, le Cameroun, les deux Bantoustans, le Nigeria, l'Ouganda. Au sein de ces états, le Togo de Eyadema continue de narguer la communauté internationale: "les élections législatives se sont finalement tenues le 27 octobre (2002). Mais ce scrutin, dont le principe avait été arrêté par l'accord-cadre de Lomé conclu entre les partis de la mouvance présidentielle et de l'opposition, sous l'égide de médiateurs internationaux, n'a rien résolu. Les grands partis de l'opposition traditionnelle ont boudé ces élections qu'ils jugeaient être une "mascarade électorale"²⁰. Conséquence de ce boycott,

¹⁹ Nicolas MICHEL "Un exemple pour l'Afrique" dans "l'intelligent" 9 janvier 2003

²⁰ Serge MARTI op cit p 98

le rassemblement du peuple togolais, le parti présidentiel, a remporté 72 des 81 sièges"²¹. De son côté, le président Mugabe n'est pas en reste: "réélu dans des conditions épouvantables en mars 2002. Le scrutin a été entouré de violences, plusieurs membres de l'opposition ont été tués, certains enlevés, d'autres terrorisés. Les journalistes locaux ont également été l'objet de pressions, tout comme la presse internationale". Et que dire de la Guinée Equatoriale où le président Nguema Obiang vient d'être élu avec 97.1% des voix!²²

I.3.3 Ni démocraties, ni dictatures.

Mais il y a bien pire que ces pays évoqués ci-dessus. En effet, il existe chez ces derniers une certaine stabilité politique due à l'omnipotence de leurs dirigeants (le Congo sous Bongo en est un bon exemple). Ces derniers pays représentent l'Afrique des conflits, des guerres civiles, des états implosés où une autocratie serait bénie des dieux.

Le processus démocratique y est totalement impossible car il n'y a plus d'Etat. On y retrouve les pays de région des Grands lacs: Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo où le président Kabila fils ne contrôle qu'un tiers du pays. La corne de l'Afrique est bien représentée avec l'Ethiopie, le Soudan et l'Erythrée. Enfin l'Afrique de l'Ouest a vu la côte d'Ivoire rejoindre ses voisins Sierra Léonais et Libériens. Ce pays, ex perle de l'Afrique de l'ouest est passé en quelques mois du statut de "démocrature" à celui d'un état implosé, incapable de panser les plaies causées par une politique de maintien au pouvoir que nous étudierons dans la partie suivante. Enfin, dernière à rejoindre ce camp, la République Centrafricaine où le coup d'état réussi du général Bozizé contre le président Patassé laisse peser un doute sur une stabilité politique mise à mal depuis quelques années déjà.

Le bilan reste contrasté tant le balancier oscille d'un côté ou de l'autre en fonction des fluctuations du continent. Des évolutions sont à souligner et doivent être mises en avant. "L'intelligent" a parlé "d'exemple pour l'Afrique" à propos de l'alternance kenyane. Sans partager son optimisme, on peut souhaiter à ce continent qui concentre la plupart des conflits, des misères et des dictatures de la planète, de telles évolutions. Avant de rechercher quelques pistes afin d'y parvenir, il convient de s'interroger sur les causes qui ont provoqué une telle situation.

²¹ Serge MARTI op cit p 98

²² Voir Courrier international du 26/12/2002, n° 634-635

II Vraies causes et faux problèmes

L'Afrique et la situation économique et politique qui la caractérise, drainent de nombreuses images et préjugés. Tantôt continent attardé livré aux despotes, tantôt victime d'un colonialisme inique, responsable de tous les malheurs du continent, d'autre fois victime d'une mondialisation qui la condamne à la misère, les adjectifs et explications divergentes ne manquent pas pour éclairer la situation actuelle du continent noir. Il convient cependant de rechercher sans préjugés les causes multiples qui expliquent ce déficit démocratique. Nous nous interrogerons sur l'existence d'un fatalisme antidémocratique africain, avant de rechercher le lien avec le sous développement et enfin d'analyser en détail comment la démocratie a été pervertie par de nombreux dirigeants.

II.1 La recherche d'un fatalisme antidémocratique africain

En 1990, Chaque Chirac avait provoqué une vive polémique en soulignant l'inadaptation du multipartisme aux réalités africaines. L'Afrique est-elle donc condamnée à l'autocratie et aux dictatures? Pour tenter d'y trouver une réponse, nous analyserons tour à tour le poids de la colonisation, celui de la culture africaine et enfin le rôle particulier joué par l'armée dans ces pays.

II.1.1 L'héritage colonial n'est qu'un prétexte

II.1.1.1 L'artificialité des frontières ne prendrait pas en compte les réalités africaines.

Se pencher sur une carte de l'Afrique suffit à se rendre compte de l'artificialité de certaines frontières, tracées suite au partage entre colonisateurs lors de la conférence de Berlin en 1884-1885. A l'exception du Liberia et de l'Ethiopie, tous les états actuels ont connu la colonisation. Une fois le partage effectué, le découpage pouvait encore varier en fonction du colonisateur. Ainsi la haute Volta (actuel Burkina Faso) fut constituée en 1921 à partir de territoires enlevés au Soudan, puis dissoute en 1932, dépecée entre la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Niger avant d'être à nouveau reconstituée en 1947.

L'artificialité de ces frontières marquées par la colonisation est difficile à remettre en cause. Elle s'est imposée à des pays n'ayant pas connu dans leur histoire, à quelques exceptions près comme le Mali, de structures étatiques précoloniales. Mais elle ne suffit pas à expliquer la situation actuelle de la démocratie en Afrique. Que dire alors de la

Pologne, des pays d'Europe centrale qui ont vu leurs frontières changer de nombreuses fois depuis la fin du premier conflit mondial?

"Aucune frontière européenne n'est naturelle et la continuité, de l'Etat précolonial à l'Etat postcolonial, est souvent indéniable. Cette caractéristique s'est trouvée largement annulée par l'intervention de deux processus: d'une part, les groupes sociaux autochtones ont investis les institutions pour les soumettre à leurs propres stratégies. De l'autre, ils se sont appropriés les nouvelles représentation du politique en les mixant avec leurs propres répertoires culturels".²³ La décolonisation n'a donc pas apporté de changement à ces frontières léguées en héritage. Bien au contraire, "la règle de l'uti possidétis a évité d'interminables conflits de frontières. C'est pourquoi elle a été affirmé dès 1964 par l'Organisation de l'Unité africaine".²⁴ Enfin, la colonisation, dont le propos n'est pas ici d'occulter ses excès²⁵, a apporté aux peuples colonisés une force d'unité à travers la langue du colonisateur. Cette langue a offert à ces pays l'unité linguistique qui bien souvent leur faisait défaut, permettant ainsi à nombre de ces peuples de se comprendre.

II.1.1.2 Pas d'Etat-nation sans vrais sentiments démocratiques?

Ces frontières artificielles seraient ainsi un obstacle à l'émergence de véritables Etats-nation où le vouloir vivre ensemble prédominerait. Pourtant "l'Etat-nation, si souvent décrié comme artificiel a été en définitive rarement remis en cause: les tentatives de sécession ont été très rares, même en cas de guerre civile (Tchad, Ouganda, Angola, Mozambique, Soudan) et elles ont échoué (Katanga, Biafra). Le postulat d'extranéité de l'Etat s'apparente à la rhétorique dépendantiste de la diplomatie du chantage dont les africains sont passés maîtres: il leur permet de maximiser leur demande à l'Occident en minimisant leurs responsabilités."²⁶ L'héritage colonial reste bien souvent un prétexte cherchant à masquer des causes internes, qui tournent bien souvent autour de la conduite des dirigeants eux-mêmes.

II.1.1.3 Un rôle d'apprentissage indiscutable.

Enfin, malgré ces imperfections, la colonisation a aussi eu valeur d'exemple. En effet, les puissances coloniales et en particulier la Grande Bretagne et la France étaient des sociétés

²³ JF Bayard op cit

²⁴ Maxime Lefebvre "Le jeu du droit et de la puissance" PUF 1997

²⁵ Voir à se propos "le livre noir du colonialisme" sous la direction de Marc Ferro Fayard 2003

²⁶ JF Bayard op cit

démocratiques (très anciennes en ce que concerne la nomarchie constitutionnelle britannique) où l'alternance politique était la règle. Certes, les administrations coloniales n'étaient pas toujours des exemples de comportement soucieux de pluralisme, mais nombre des futurs dirigeants des premières indépendances firent leurs premières armes au sein des gouvernements occidentaux. Le cas d'Houphouët-Boigny, ministre d'Etat du général de Gaulle en est significatif. Ainsi " dans sa dernière phase, la colonisation a connu une libéralisation politique indéniable qui s'est traduite par l'introduction au sud du Sahara d'institutions représentatives modernes, de partis politiques multiples, d'une pluralité d'organisations syndicales, d'une presse libre, d'une législation afférente, mais qui s'est distinguée par l'ampleur des manipulations administratives destinées à contenir et à orienter ces transformations"²⁷. La colonisation portait ainsi en son sein exemples et contre exemples à suivre.

II.1.2 La culture africaine n'explique pas tout

Une autre cause est souvent évoquée: la culture africaine serait incompatible avec les principes démocratiques. Si l'ethnicité demeure un frein certain mais à nuancer, la culture africaine traditionnelle n'est pas forcément antinomique des principes démocratiques.

II.1.2.1 La multiplication des ethnies

Les sociétés africaines sont dominées par le pluriethnisme. Le continent compte près de 1000 ethnies²⁸ différentes, regroupée en une dizaine de grandes aires linguistiques: le haoussa (Niger, Nigeria), le swahili (Afrique orientale), le peul (Afrique de l'ouest), l'amhara (Ethiopie), le yoruba et l'ibo (Nigeria), le zoulou et le xhousa (Afrique australe). Ces nombreuses ethnies n'épousent pas les frontières dessinées par le partage de 1885. Les

²⁷ JF BAYARD op cit

²⁸ "Les définitions du terme «ethnie» sont assez peu nombreuses et tournent toutes autour de quelques grandes caractéristiques. Max Weber appelle «groupes ethniques» des groupes humains qui font preuve d'une croyance subjective dans leur ascendance commune, à cause de ressemblances dans le type physique, dans les coutumes, ou de souvenirs partagés dans l'expérience de la colonisation et des migrations. Les définitions du terme «ethnie» sont assez peu nombreuses et tournent toutes autour de quelques grandes caractéristiques. Max Weber appelle «groupes ethniques» des groupes humains qui font preuve d'une croyance subjective dans leur ascendance commune, à cause de ressemblances dans le type physique, dans les coutumes, ou de souvenirs partagés dans l'expérience de la colonisation et des migrations." JM Anselme Encyclopédie Universalis.

Tutsies sont essentiellement réparties sur quatre pays: Rwanda, Burundi, Ouganda et République démocratique du Congo. Les Dioulas de Côte d'Ivoire, d'origine Malinké sont à cheval sur la Côte d'Ivoire, et le Burkina Faso. L'appartenance à une ethnie n'est pourtant pas définitive. Des phénomènes d'assimilation existent. En Guinée maritime, l'ethnie Sossou a progressivement assimilé de nombreuses ethnies locales. Dans l'île de Matacong, les différents groupes ethniques d'origines diverses (Peuls, Malinké, Oulaf) parlent désormais Sossou et ont même traduit leur nom dans cette langue. Hélas, bien souvent ethnie rythme avec clanisme et exclusion. Le génocide rwandais donne une image paroxystique des pires excès auxquels l'ethnisme peut conduire. Partant de ce constat, la démocratie qui repose sur le principe "one man one vote", s'avère quasiment impossible à développer dans les régions agitées par de telles tensions. Le vote se limite alors au décompte du poids relatif des différentes ethnies. Ainsi "la démocratie permet aux ethnies les plus nombreuses de conquérir le pouvoir. Or, dans la société traditionnelle africaine, ceux qui détenaient le pouvoir constituaient généralement des minorités obéies et respectées des majorités soumises. L'impératif démocratique engendre donc un véritable traumatisme culturel dont découle un émiettement politique."²⁹

Mais plus que l'ethnie, c'est l'exploitation qui en est faite qui est condamnable. Le développement du concept d'ivoirité par le président Konan Bédié et ses successeurs procède de cette utilisation du critère ethnique à des fins électoralistes, au risque de créer haines et tensions claniques." La corrélation entre conscience ethnique et adhésion politique ne s'inscrit pas dans la continuité d'une tradition africaine (...). La cristallisation de la plupart des identités ethniques contemporaines était très récente et indissociable de la construction d'un champ étatique élargi par le colonisateur: celui de l'Etat-nation".³⁰

Il est donc impossible de nier le poids crucial du facteur ethnique. Toutefois, l'instrumentalisation de ce concept reste le principal frein à une démocratie pluraliste.

II.1.2.2 Le rôle de la culture traditionnelle

L'influence de la culture traditionnelle, dominée par la notion de "palabre" a donné lieu à des interprétations divergentes. Pour certains, cette tradition qui voulait que l'on se réunisse autour de l'arbre à palabre pour exposer devant les anciens ses différents, et in fine aboutir

²⁹ Bernard LUGAN "L'Afrique réelle", automne 1997

³⁰ JF Bayard op cit

à un consensus, préfigurerait une forme originale de débat démocratique. D'autres, et non des moindres (Jomo Kenyata, Leopold Sedar Sengor) ont justifié le parti unique en mettant en avant cette coutume qui rendrait caduque tout multipartisme.

Si la seconde approche procède d'une instrumentalisation pure et simple du principe, la première mérite d'être temporisée. En effet, la palabre ne consistait pas en un débat démocratique au sens actuel du terme, la décision revenant systématiquement aux anciens. Elle respectait les chefferies traditionnelles sans remise en cause de leurs prérogatives. En revanche cette tradition avait le mérite de "limiter l'emprise du pouvoir, et ce que l'on pourrait nommer de facto sa capacité de nuisance".³¹

II.1.3 Le rôle ambigu de l'armée

II.1.3.1 L'armée au secours de la démocratie

Dans des pays où l'Etat n'est pas en mesure d'assurer la totalité de ses pouvoirs régaliens, l'armée apparaît bien souvent comme la seule force constituée. Elle fournit ainsi une réserve, prête à palier les insuffisances du pouvoir et à venir à son aide en cas de problèmes intérieurs. En effet, les armées africaines ont bien souvent hérité du colonisateur la culture de la soumission au pouvoir politique. "La plupart des Etats africains dans lesquels l'institution militaire conduit le processus démocratique, le chef de l'Etat, également chef des armées, est un président fort, disposant de larges pouvoirs et l'opposition quant à elle, paraît désorganisée, rarement unifiée et donc inefficace et peu crédible."³² L'armée exerce donc un rôle régulateur en assurant la stabilité du pouvoir. Elle peut ainsi provoquer le processus démocratique (Tchad) ou le garantir lorsqu'il s'averre fragilisé (Niger).

Face à une démocratie dévoyée, l'armée apparaît souvent être le dernier recours avant l'anarchie. Ainsi en Centrafrique, et sans chercher à justifier le coup d'état du général Bozizé, on peut s'interroger sur la situation léguée par l'ex président démocratiquement élu Félix Patassé. Ne devrait-on pas plutôt affirmer que la démocratie était déjà morte entre ses mains avant que le putsch militaire ne vienne définitivement clarifier les choses?³³

³¹ JF Bayard op cit

³² G.-L. Philippe LOUNGOULAH, Sonia VOHITO, Forces armées et processus démocratique en Afrique subsaharienne, Afrique 2000 – Revue africaine de politique internationale no 26, Institut Panafricain de Relations Internationales, janvier-février-mars 1997

³³ Voir à ce sujet l'article "le président Patassé, victime de son incompétence" in courrier international n° 646 du 20 au 26 mars 2003.

La période du monopartisme a longtemps simplifié les choix des militaires, rendant simple et évidente la soumission à un pouvoir unique. Le multipartisme a changé la donne. En effet, à qui doivent-ils désormais obéir? Au chef de l'Etat en sa qualité d'homme ou d'institution, à une tribu? Les armées sont désormais condamnées à réussir le passage vers une logique de neutralité et de discipline vis à vis d'un système et non d'un homme.

II.1.3.2 L'armée comme obstacle

Or la dernière décennie a vu les armées sortir de leur réserve. La crise économique des années 90, la dégradation des conditions de vie des militaires ont conduit les militaires hors des casernes. Souvent poussés par des retards de solde, ils ont généré troubles et coups d'état (Cote d'Ivoire, Niger, Centrafrique). Parallèlement "de nombreux colonels et généraux purent constituer leurs réseaux propres dans les milieux de la douane et de la contrebande, lorsqu'ils n'invertirent pas purement et simplement dans la revente des armes, le trafic des minéraux et autres opérations lucratives"³⁴

De facteur de stabilité, les armées sont devenues un facteur déstabilisateur et "dans un contexte de diffraction de la société, tous ces facteurs réunis favorisèrent l'émergence du militarisme en tant que culture politique de la force et de la virilité"³⁵ .

Ce phénomène est d'autant plus grave que les années 90 ont vu l'émergence de nombreux groupes paramilitaires qui ont privé l'armée du monopole de la violence (Sierra Leone, Angola, RDC, Liberia, Cameroun). Ainsi cette multiplication des forces armées incontrôlées n'a fait qu'aggraver le climat de violence dans certains pays. En Côte d'Ivoire, où l'armée a implosé suite au soulèvement de l'automne 2002, les légalistes se trouvent ainsi dans l'incapacité de faire face aux rebelles, augurant d'une situation de crise durable.

Le rôle de l'armée reste ainsi ambigu. Les régimes militaires en place ont été contraints de rechercher une nouvelle légitimation suite au mouvement de démocratisation des années 90. En revanche, la multiplication des forces paramilitaires qui ont caractérisé ces mêmes années n'ont fait que repousser les chances d'un processus démocratique dans les pays où elles sévissent.

II.2 Le sous développement et ses conséquences

³⁴ Achille MBEMBE, "Incontournables armées", le monde diplomatique octobre 2000

³⁵ Achille MBEMBE, op cit

II.2.1 Pas de démocratie lorsqu'on a faim

S'il est domaine où l'Afrique subsaharienne bat de tristes records, c'est bien celui de l'économie. Les chiffres sont éloquentes. Selon les données fournies par la CNUCED:

- 37 états de cette zone ont un PIB par habitant inférieur à 800 dollars, soit 56 % des 66 pays concernés.
- 33 ont le triste privilège de compter parmi les 41 pays les plus endettés de la planète, soit 80%!
- on retrouve par ailleurs 34 des 49 pays les moins avancés, soit près de 70%

Mais plus que tout autre donnée, le classement en fonction de l'indice de développement humain (IDH), sans doute le paramètre le plus révélateur³⁶, témoigne à lui seul de l'inquiétude qui pèse sur l'avenir de ce continent. On y retrouve les 26 derniers du classement sur 173 pays. Hormis les deux îles des Mascariennes, Maurice et les Seychelles, qui sont classées successivement au 47^{ème} et 67^{ème} rang, tous les autres pays se retrouvent dans les 67 derniers du classement. Troisième pays africain, l'Afrique du Sud n'obtient que la 107^{ème} place!

Les années 90 ont été particulièrement difficiles pour le continent. "L'instauration de la démocratie intervient sur fond de crise économique? Dans la quasi-totalité des cas, l'amorce du processus démocratique a coïncidé avec une période où les Etats africains étaient déjà ruinés, endettés, voire exsangues".³⁷ Face à cette crise, près d'une trentaine de pays ont du faire appel à la banque mondiale et au fond monétaire international (FMI). Ces pays, placés sous perfusion, se sont vus imposer des plans d'ajustement structurels qui n'ont fait qu'aggraver une situation déjà fragilisée.

Dans ces conditions, l'instauration rapide de transitions démocratiques pérennes semble illusoire. Une société anémiée, appauvrie, est rapidement la proie de démagogues aux solutions suicidaires, prêts à tout pour se maintenir au pouvoir. C'est en tout point la méthode employée par le président Mugabe au Zimbabwe qui avec le lancement de sa "réforme agraire accélérée" au début 2000 utilise les fermiers blancs comme boucs émissaires d'une situation économique dont sa gestion est la principale responsable.

³⁶ L'IDH est un indicateur composite calculé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui permet d'évaluer le niveau relatif de développement humain. Il comporte trois éléments : la longévité, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

³⁷ Daniel C. BACH "Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne", Karhtala, 1998

Le sous-développement, n'est pas seul responsable du déficit démocratique qui touche l'Afrique mais apparaît comme un facteur aggravant.

II.2.2 L'économie souterraine et ses implications.

Parallèlement s'est mis en place une économie de survie fondée sur les trafics en tout genres. Nous avons vu le rôle que peut jouer une armée non payée? Il en est exactement de même de tous les détenteurs d'une parcelle de puissance publique. Ainsi, dans un contexte économique difficile, policiers, fonctionnaires sont conduits à user de leurs prérogatives pour monnayer leurs services. En 1995, un permis de conduire s'achetait sur le Plateau à Abidjan pour quelques dizaines de milliers de francs CFA. Les conditions d'un Etat de droit sur lequel pourrait se reposer une jeune démocratie ne sont donc plus réunies.

A cette Afrique de la corruption s'ajoute celle des trafics en tous genres. L'Afrique du sud est en passe de devenir le premier producteur de cannabis. Malgré l'embargo de L'ONU, le Liberia et la Sierra Léone sont devenus des plaques tournantes du trafic de pierres précieuses. Ils ne sont pas en reste pour un autre trafic encore plus insidieux: celui des êtres humains avec l'emploi de plus en plus fréquent d'enfants soldats. Ces trafics apportent argent facile, pouvoir et multiplient les petits chefs, sorte de nouveaux féodaux dont le seul intérêts résident dans la continuation de cette situation. Ils sont autant de freins à la démocratie et à son corollaire qu'est l'Etat de droit.

II.2.3 Le SIDA, facteur aggravant.

Enfin, on ne peut pas oublier dans ce tableau sombre de la situation de L'Afrique noire, l'effet déstructurant de plus en plus préoccupant de l'épidémie de Sida qui ravage un continent qui concentre selon l'Onusida 29,5 millions de séropositifs sur les 40 millions recensés de par le monde. En effet, en détruisant les structures familiales, en rejetant à la charge des Etats des millions d'orphelins dont ils n'ont pas les moyens de s'occuper, en touchant par millions les actifs et notamment les élites, cette épidémie risque de conduire dans le précipice nombre de pays aux économies chancelantes. Facteur aggravant de façon exponentielle le sous développement au sud du Sahara, il représente déjà l'enjeu principal auquel l'Afrique subsaharienne sera confrontée au XXI^{ème} siècle. Dans cette lutte inégale, (car elle reste bien seule avec des moyens de lutte insignifiants), elle joue tout simplement

sa survie. Menacée dans son existence même, contrainte de satisfaire ce que Maslow avait qualifié de besoin primaire à savoir sa sécurité, la démocratisation devient alors secondaire.

II.3 Les blocages politiques où la perversion de la démocratie

Les dirigeants africains ont su s'adapter au mouvement de démocratisation des années 90 en développant leur propre concept de la démocratie. Cheick Sélim Seck³⁸ a démontré les mécanismes qui font de la démocratie africaine un leurre. En effet, face à des dirigeants archeboutés sur leur pouvoir et à une opposition muselée et immature, les élections ne sont souvent qu'une comédie.

II.3.1 Des dirigeants autocratiques

II.3.1.1 "L'Etat c'est moi"

Lors d'un sommet de la francophonie à Dakar en mai 1989, le président maréchal Mobutu déclarait "le chef africain ne partage pas son pouvoir". Il sait de quoi il parle: depuis son second coup d'état en 1965, il règne sans partage sur le Zaïre. Cette conception patrimoniale du pouvoir interagit dans chacun des aspects de la vie publique. D'abord, le chef de l'état élargit cette conception à sa parentèle. Les deux fils d'Omar Bongo, Pascaline et Ben, se relaient à la tête des postes ministériels du Gabon. Au Sénégal, Magued Diouf a participé à tous les gouvernements sous la présidence de son frère Abdou Diouf. Ensuite, cette appropriation se propage au clan, à l'ethnie, Baoulés en Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny, Issas à Djibouti... Enfin, la chose publique étant la propriété de la famille ou du clan au pouvoir, la gestion des biens de l'Etat se fait souvent en violation des principes démocratiques. La totalité des moyens publics sont alors à la disposition du dirigeant au pouvoir qui bénéficie à la fois des recettes fiscales, des aides internationales, mais aussi des médias et des moyens de l'administration à ses fins personnelles. Ainsi a-t-on pu voir Houphouët-Boigny régler avec sa cassette personnelle les frais d'édification de la basilique de Yamoussoukro, tandis que son successeur Konan Bedié développait son village de Daoukro. La fortune de Mobutu Sésé Seko dépassait la dette du Zaïre...

II.3.1.2 "J'y suis, j'y reste"

Une fois au pouvoir, les dirigeants africains sont devenus maître dans l'art d'y rester. Ils disposent à cet effet des caisses de l'Etat pour financer tout un réseau de clientèle, de chefs

³⁸ Cheikh Yérim SECK, "Afrique: le spectre de l'échec", L'harmattan

traditionnels, de religieux, bref de tous ceux qui par leur influence ou par la dépendance à l'égard du pouvoir en place sont en mesure de leur permettre de remporter les élections. "Un parti accroché au pouvoir depuis très longtemps, surtout dans un pays sous développé, a cette tendance à se l'accaparer. Toute une bourgeoisie vit de ses liens avec l'Etat, et verrait très mal le pouvoir lui échapper".³⁹ En effet, suite au mouvement initié au début des années 90, les caciques africains n'ont pas pu faire l'économie des élections, qui bien souvent se limitent à une comédie électorale (voire paragraphe II.3.3). On assiste ainsi à des records de longévité dignes de monarques. Félix Houphouët-Boigny est mort au pouvoir après 33 ans de présidence. Omar Bongo, et l'ex sergent Gnassingbé Eyadema sont au pouvoir depuis 1967, et sans doute aujourd'hui les plus anciens présidents en exercice après Fidel Castro! Et ils n'ont aucune intention de décrocher. En 1998, Omar Bongo déclarait: "tant que l'on a la force, que l'on peut faire le travail, et que l'on est soutenu par son peuple, on est à sa place"⁴⁰. Ce ne sont pas les Constitutions, même si elles comportent des clauses de limitation des mandats, qui constituent des obstacles. Il suffit simplement de les modifier une fois élu. "Au Burkina Faso, Blaise Compaoré a révisé la constitution du 2 juin 1991 (...) sous l'emprise de laquelle a été organisée la première élection pluraliste de l'histoire du pays qui l'a démocratiquement porté à la magistrature suprême. La nouvelle formulation (de l'article 47) autorise tout homme au pouvoir à briguer, de façon illimitée des septennats."⁴¹

II.3.2 Des oppositions brimées et indigentes

Il ne peut y avoir de démocratie sans véritable opposition. Or l'opposition africaine n'est pas à même de jouer le rôle qui lui reviendrait. D'une part tout est fait pour limiter son expression. D'autre part, les opposants n'ont souvent pas le niveau exigé par une véritable démocratie.

II.3.2.1 Les limites d'exercice du débat démocratique

Une méthode simple et ayant fait ses preuves pour conserver le pouvoir consiste à museler l'opposition. Les méthodes peuvent varier en fonction du degré de délicatesse du président en place. L'une, fort simple consiste à brimer les opposants, à les humilier, voire à les

³⁹ Christian COULON, "le marabout et le prince, islam et pouvoir au Sénégal", éditions Pedone, 1981

⁴⁰ Entretien à "Jeune Afrique" n° 1930

⁴¹ Cheikh Yérim SECK op cit

enfermer le temps des élections. Ainsi, suite à l'irruption des forces armées au sein du Parlement de transition togolais le 22 octobre 1992, "les militaires se sont permis d'humilier les leaders de l'opposition présents à l'Assemblée lors de la prise d'otage. Des responsables politiques comme Edem Kodjo,Yawovi Agboyibo ont eu droit à des fessés et de gifles. Le président du parlement (...) a été séché au soleil pendant des heures avec une arme en permanence braquée sur lui"⁴². L'autre, plus subtil fut développée entre autre en Côte d'Ivoire pour éviter la candidature d'Alassane Outarra. Il fut empêché de se présenter aux élections en vertu du principe d'ivoirité, développé par le président Konan Bédié et repris par ses successeurs. Ce principe visait à refuser la nationalité ivoirienne à celui qui fut cependant le Premier ministre d'Houphouët-Boigny. Enfin, n'ayant pas accès aux médias, ne bénéficiant d'aucun soutien financier elle se trouve quasiment réduite au silence.

II.3.2.2 Une opposition de circonstance

L'opposition africaine reste avant tout un outil électoral, destiné à accéder au pouvoir, et à avoir sa part du gâteau national. Certains n'ont pas hésité à limiter le rôle de l'opposition à celui "d'être opposant pour être ministre"⁴³.L'important n'est pas le programme. Le but est seulement d'être élu. Entre deux élections, l'opposition oublie bien souvent d'exercer sa fonction essentielle de contrepoids au sein des assemblées où certains de leurs membres sont régulièrement élus. "Abdoulaye Wade a été élu pendant plus de deux décennies mais aucun Sénégalais ne peut se souvenir de l'avoir vu une seule fois dans l'hémicycle"⁴⁴. Manquant de programme, l'opposition est souvent réduite à instrumentaliser les différences ethniques. Les discours de campagne en viennent à utiliser des arguments qui témoignent de leur indigence. Ainsi B.A Mamadou, lors de la campagne électorale de 1993 en Guinée équatoriale déclarait lors d'un meeting électoral: "les Malinkés ont gouverné la Guinée pendant vingt six ans, les Saussous pendant neuf ans. C'est maintenant à notre tour les Peuhls, de gouverner"⁴⁵.

II.3.3 Des élections sous contrôle

⁴² Kojo SOMEGNON, "Togo: une armée réfractaire aux principes démocratiques"

⁴³ Youbé DIALO, "Opposant pour être ministre" Le Globe n° 3 du 17 novembre 1998.

⁴⁴ Cheikh Yérim SECK op cit

⁴⁵ Cheikh Yérim SECK op cit

Le dernier acte de la comédie démocratique est celui des élections. Ici aussi, tout est entrepris pour les dénaturer, à commencer par le sens même qui y est attaché, pour se poursuivre par le déroulement des élections elles-mêmes.

II.3.3.1 Une finalité pervertie

La démocratie nécessite des élections régulières destinées à assurer, en fonction des choix des citoyens, l'alternance du pouvoir. Cela ne semble pas être la vision de certains dirigeants qui ne voient dans ce processus qu'une formalité destinée à donner un gage de bonne volonté à la communauté internationale. Après l'élection présidentielle de 1993, Omar Bongo déclarait: "la récréation est maintenant terminée", exprimant ainsi sa conception du système électoral. D'autre part, les élections génèrent peu de surprises, en particulier lorsque les partis sont appuyés par des ethnies distinctes, lorsque les registres électoraux et les listes d'éligibilité ont été trafiquées, lorsqu'un seul parti a eu accès aux médias... Les élections ne servent donc qu'à "légitimer l'ordre établi, faute d'être capable de le remettre en cause"⁴⁶.

II.3.3.2 Une transparence aléatoire

Comme le résume Cheikh Yérim Seck⁴⁷ "les élections méconnaissent en Afrique tous les principes qui encadrent et organisent le vote démocratique: liberté de vote, égalité des suffrages, secret du vote, principe du suffrage universel".

Les inscriptions sur les listes électorales sont faites par une administration aux ordres du pouvoir. Les opposants ne reçoivent pas leur carte d'électeurs dans les délais. "Les rares parmi ces derniers qui ont leurs cartes d'électeurs ne trouvent pas dans les bureaux de vote où ils sont pressentis nombreux, des bulletins de vote à déposer dans l'urne".⁴⁸

Le vote se déroule souvent sous la pression des autorités en place. Quant au dépouillement, il se déroule encore trop souvent hors de la présence de l'opposition. Certes, les vraies démocraties connaissent encore, de ci de là des irrégularités, mais l'Afrique a le triste privilège de les concentrer. Suite à l'élection présidentielle au Togo en 1998, les observateurs de l'Union européenne soulignèrent que "le scrutin présidentiel s'est déroulé comme si l'on avait joué à cache-cache avec les critères d'une élection libre, transparente et équitable".

⁴⁶ Cheikh Yérim SECK op cit

⁴⁷ op cit

⁴⁸ Cheikh Yérim SECK op cit

Ce tableau des causes et blocages qui limitent la pratique d'une véritable démocratie peut paraître sombre. Pourtant, les Africains eux-mêmes sont conscients de ces difficultés et de ces perversions démocratiques, qui pourtant perdurent, sous des formes variées de simulacre démocratique. Ils ne plaident pas en faveur d'un optimisme sur l'avenir de l'Afrique, tant cette faiblesse démocratique se conjugue avec les fléaux qui touchent ce continent, au point de faire passer l'idéal démocratique au second plan des préoccupations de ces pays. Toutefois, si la démocratie n'est pas un vecteur de développement, elle n'en est pas moins un facilitateur. A ce titre, il convient de rechercher par quels moyens la situation pourrait évoluer vers des sociétés libérées, à l'instar de l'Amérique du sud, des démons de l'autocratie.

III Quelques pistes pour une transition démocratique réussie

"Si je fais un rêve, c'est un rêve. Si nous sommes nombreux à faire le même rêve, il deviendra réalité un jour"

Proverbe afro brésilien

Critiquer le déficit démocratique est chose aisée. Chercher comment faire progresser ce continent vers plus de démocratie l'est nettement moins et pourrait paraître prétentieux. Pourtant, ne pas le faire reviendrait à donner aux autocrates qui trop souvent encore gouvernent ces pays, des arguments pour maintenir le statu quo. Il ne s'agit pas de sombrer dans l'angélisme béat mais de se risquer à suggérer quelques pistes, inspirées bien souvent des constats sur les causes de ces démocraties de façade. Le préalable à toute ébauche de démocratie passe par la mise en place d'un véritable Etat de droit. En parallèle, la recherche du développement ne pourra que contribuer à atténuer les tensions sociales. Ainsi, une société démocratique pourra se mettre en place progressivement.

III.1 Renforcer l'Etat de droit.

Comment parler de démocratie lorsque le cadre au sein duquel elle est en mesure de s'exercer, à savoir l'Etat de droit, n'existe pas? Par Etat de droit nous retiendrons deux aspects. Le premier s'attache à la définition classique d'un Etat, c'est-à-dire un territoire doté d'une population et d'un gouvernement. En effet, nous avons montré qu'aucune démocratie, même embryonnaire ou dévoyée ne peut être envisagée dans des pays soumis à l'insurrection, à la guerre civile ou à l'implosion. Le second s'intéresse à l'Etat de droit en lui même, c'est-à-dire à cette situation qui assure "l'examen des actes gouvernementaux, la protection de droits de l'homme suivant un principe d'égalité et de légalité"⁴⁹.

Une telle situation ne peut exister sans une véritable séparation des pouvoirs, des élections libres pouvant déboucher sur une alternance et enfin sans un minimum de consensus national en principe à propos des grandes valeurs ci-dessus.

⁴⁹ Laurent GABA, "l'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne" l'Harmattan 2000

III.1.1 Mettre en place une véritable séparation des pouvoirs

La confusion des pouvoirs est le propre des autocrates qui trop souvent encore sont aux commandes de nombreux régimes africains. Imposer et respecter une telle séparation des pouvoirs s'affirment donc comme la condition fondamentale et indispensable à toute transition démocratique.

III.1.1.1 Les conditions

Le principe de séparation des pouvoirs ne peut pas se limiter aux déclarations d'intention sur la séparation entre pouvoirs politique, législatif et judiciaire. Il implique la mise en place d'un véritable processus difficile et contraignant visant à faire vivre une telle séparation. Il "s'évalue sur pied de l'indépendance réelle dont bénéficie d'abord chacun des trois pouvoirs par rapport aux deux autres, dont bénéficient ensuite les institutions autonomes créées à l'intérieur même de ses pouvoirs"⁵⁰. Cette indépendance doit répondre à sept conditions évoquées par PY Monette. A ce titre elle doit être:

- statutaire "c'est à dire écrite dans les textes"
- organique "permettant l'exercice de missions d'une manière réellement souveraine, autonome et à l'abri d'influences externes"
- fonctionnelle "c'est-à-dire protégée par des règles"
- politique "c'est à dire garantie par une procédure de sélection garantissant (...) la neutralité et l'impartialité"
- intellectuelle, "c'est-à-dire dégagé de tout à priori et d'esprit partisan"
- organisationnelle, "c'est-à-dire assurée de ne dépendre d'aucun acteur externe pour l'organisation même des missions confiées"

III.1.1.2 Recherche d'une vision non patrimoniale de l'Etat

Mais ces conditions impliquent au préalable l'abandon de la conception patrimoniale de l'Etat qui prévaut en Afrique Subsaharienne. L'Etat ne peut plus être la chasse gardée d'un autocrate, mais redevenir cette res publica, possessions des citoyens qui sont seuls dépositaires de la souveraineté nationale. Cette délégation de souveraineté est alors garantie par la séparation des pouvoirs qui permet d'apporter l'équilibre indispensable entre

⁵⁰ PY MONETTE, Synthèse du "symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone" tenu à Bamako en novembre 2000.

les pouvoirs. Ainsi cette approche non patrimoniale de l'Etat apparaît à la fois comme préalable et continuum d'une véritable séparation des pouvoirs.

III.1.1.3 Rendre leur rôle aux parlements

Enfin une véritable séparation des pouvoirs implique des contre pouvoirs forts capables de faire face aux tentations autoritaires de tel ou tel dirigeant. Cela passe par un renforcement des pouvoirs de contrôle du parlement sur les actes du gouvernement, voire par la possibilité de mettre en cause dans des cas graves définis dans la Constitution le rôle même du président. Les détails d'un tel système constitutionnel, monocamérisme ou bicamérisme, régime présidentiel, parlementaire ou mixte ont peu d'importance. L'aspect fondamental réside dans le pouvoir réel accordé à une ou des chambres régulièrement élues et dotées de pouvoirs réels.

III.1.2 Vers l'alternance et des élections libres

III.1.2.1 Vers une opposition mature

Il ne peut pas y avoir de parlements matures et responsables sans une véritable opposition consciente de son rôle et de ses devoirs. Or, nous avons vu que lorsqu'elle est en mesure de s'exprimer, l'opposition manque bien souvent de projet politique cohérent porteur d'alternance. Ce déficit est sans doute un des plus difficile à relever. Il implique de reconsidérer le rôle de l'opposition et celui des élections, et plus que tout, de revoir la finalité même du jeu politique. Il s'agit d'accepter le principe qui veut que la vocation première d'un homme politique soit de servir et non de se servir. Même dans les démocraties achevées, en particulier occidentales, cette dissociation a parfois du mal à exister. Preuve en est les nombreuses affaires de corruption qui ici où là défrayent la chronique. Toujours est-il que la mise en place de contre pouvoirs, de cours constitutionnelles indépendantes, de mécanismes de recours contre la corruption et l'arbitraire devraient permettre de distiller peu à peu une culture démocratique. Le partage du gâteau ne doit plus être la motivation première. Une logique de service doit prendre le pas sur une logique de prédation. D'autre part, les oppositions doivent accepter la sanction des urnes. Car une démocratie n'a de véritable existence que lorsque l'opposition joue son rôle de contre proposition dans le jeu politique, jeu politique qui ne se limite pas aux élections. C'est bien entre deux élections que l'opposition doit prouver son existence et exercer son rôle fondamental de contre pouvoir. A ce titre les leaders de cette dernière

feraient sans doute mieux de siéger dans les assemblées dans lesquelles ils sont souvent élus plutôt que de parader dans les capitales occidentales. C'est devant leur peuple qu'ils doivent justifier de leur mandat. La démocratie en Afrique ne peut être l'affaire que des africains. Encore faut-il que les oppositions proposent une véritable alternance.

III.1.2.2 Accepter des élections totalement libres

Une opposition consciente de ses devoirs n'a pas d'existence sans un jeu électoral libre et ouvert. A cet effet, il serait souhaitable que des commissions électorales indépendantes voient le jour, et qu'un budget soit prévu afin de permettre à chaque parti (à parti d'un seuil de représentativité à définir) de financer sa campagne. La victoire ne peut pas revenir au parti au pouvoir dont la campagne serait financée par les impôts, ni au mieux loti financièrement. D'autre part, la communauté internationale doit cesser de cautionner des élections aux résultats scandaleux. Ainsi, en se rendant à l'investiture du président Obiang en Guinée équatoriale (réélu avec 97,1 % des voix!), le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères espagnol Ramon Gil-Casarés ou le représentant américain Georges Stables, n'ont fait que cautionner le hold-up électoral réalisé par le président sortant⁵¹. De même, la France a jugé légitime l'élection du président Gbagbo en Côte d'Ivoire bien qu'il n'ait été élu que par 14% des inscrits après avoir écarté de la façon que l'on sait son principal rival.

III.1.3 Rechercher le consensus à travers une réconciliation nationale

Enfin, la démocratie réelle ne peut exister sans un consensus. Ce dernier pourrait porter sur différents points. Le premier est celui de l'Etat en lui-même. Les frontières et la pérennité de l'Etat doivent faire l'objet d'un consensus des plus larges. Or si la règle de l'uti possidetis a été acceptée par l'OUA, il s'agit désormais de la faire accepter par les populations elles même et notamment par les différentes ethnies. Or comment y parvenir quand l'ethnisme reste le fond de commerce de trop d'hommes politiques en mal de programme véritable? Le second porte sur l'acceptation et le partage des valeurs démocratiques. Le dernier concerne la réconciliation nationale. Un pas important a été fait avec la mise en place des conférences nationales bien que certaines, comme au Togo, aient fait long feu. A ce titre, une question se pose: doit-on poursuivre les auteurs de corruption jusqu'au plus haut niveau de l'Etat? La morale apporte une réponse sans équivoque: oui et de telles poursuites doivent avoir valeur d'exemple. Cependant, et l'affaire Pinochet est exemplaire à cet effet,

le pragmatisme plaiderait en faveur d'une réponse plus nuancée. En effet, comment inciter un dirigeant à quitter librement le pouvoir, en acceptant le choix des urnes, s'il se sait condamner à des poursuites? Dans un premier temps, n'en déplaise à certains moralisateurs, la réconciliation nationale et une première alternance après des années de pouvoir autoritaire plaident en faveur d'une amnistie. Dans un second temps, la mise en place de règles strictes concernant la corruption à tous les niveaux pourrait s'appliquer, en vertu du simple principe de non-rétroactivité des lois. Ainsi, les nouveaux dirigeants seraient élus dans un cadre précis, connu et dont ils acceptent les règles. Un tel processus aurait le mérite de permettre une transition en douceur.

Il ne peut donc y avoir de démocratie sans Etat de droit. Il "suppose au préalable ou postule l'existence de la démocratie politique: séparation des pouvoirs, désignation des dirigeants par voie électorale, pluralisme permettant un contrôle politique. C'est dans cette matrice que peut se développer tout contrôle politique; (...). C'est dire que la démocratie politique et l'Etat de droit sont intimement liés et que l'un sans l'autre n'est guère concevable."⁵²

III.2 Rechercher les conditions d'un développement économique

"Autant la démocratie conditionne l'Etat de droit, autant la démocratie libérale et le développement économique sont intimement liés et se nourrissent l'un de l'autre."⁵³ En effet, nous avons vu que le développement économique, s'il implique pas par essence la démocratie, exerce cependant un rôle de facilitateur. Les pays les plus démocratiques d'Afrique comme l'Ile Maurice, le Botswana ou l'Afrique du Sud sont aussi ceux où le développement économique est le plus achevé. Encore faudrait-il que les africains soient convaincus eux même des atouts de leur continent, avant de s'attaquer au fléau de la corruption qui obère le développement économique et nuit à la confiance des investisseurs.

⁵¹ Voir l'article de Vincent FOURNIER, "Une investiture aux allures de consécration", l'Intelligent n° 2194 du 26 janvier au 1° février 20003.

⁵² PY MONETTE Op cit

⁵³ PY MONETTE Op cit

III.2.1 Prendre conscience des ses atouts et avoir la volonté de s'en sortir.

III.2.1.1 L'Afrique n'est pas pauvre

Contrairement aux idées reçues, l'Afrique dispose d'atouts non négligeables. "Ses gigantesques ressources naturelles éveillent l'intérêts des investisseurs et des financiers qui voient en elles le continent fournisseur en matières premières, minérales et agricoles des consommateur d'Europe et d'Asie. D'autant qu'elle est au premier rang mondial pour douze produits de base dont certains ont une importance stratégique (cobalt, chrome, or, bauxite, manganèse...). C'est sur ce réservoir de développement que parient les fonds d'investissement en quête de rentabilité et de diversification des risques"⁵⁴. Il faut ajouter à cela les ressources pétrolières importantes du golfe de Guinée. Mais aujourd'hui l'exploitation de ses ressources est rarement aux mains des africains eux-mêmes et les revenus qu'elles génèrent servent trop souvent à remplir les caisses de quelques autocrates. D'autre part, si elles sont exploitées, ces matières premières sont rarement transformées dans les pays d'extraction. Or la principale plus value a lieu au moment de la transformation. Est-il normal de ne pas trouver de café autre que lyophilisé en Côte d'ivoire?.

III.2.1.2 Prendre conscience de ses atouts.

Les Africains disposent donc de nombreuses ressources. Encore faut-il qu'ils prennent conscience de leurs problèmes et se persuadent de quelques principes⁵⁵:

- l'indépendance n'est pas une fin en soi mais un moyen de se prendre en main
- L'Afrique ne pourra être construite que par les Africains eux-mêmes, non par les étrangers.
- Les Africains doivent prendre confiance en eux-mêmes, en leurs capacités créatives.
- Les plans d'ajustement structurels doivent être dépasser afin de mettre en place un développement qui n'exclurait pas une large partie de la populations. Comment parler de démocratie lorsqu'une partie croissante de la population est exclue du développement économique et fournit ainsi de gros bataillons à des démagogues sans scrupules ?

⁵⁴ Michel Henry BOUCHET, président d'Owen international cité par Laurent Gaba, Op cit

⁵⁵ principes évoqués par l'UNESCO et repris par Laurent GABA, Op cit

III.2.1.3 Vers une protection limitée

Ainsi, le développement économique est possible pour peu que les Africains en soient convaincus. Mais il serait illusoire qu'ils puissent y parvenir seul. Il ne s'agit pas ici d'aide occidentale, dont les résultats sont pour le moins équivoques, mais d'accepter de la part des institutions internationales, et en particulier de la part de l'OMC, que la situation particulière de l'Afrique souffrent quelques infractions aux sacraux saints principes de la libre concurrence. En effet, il ne s'agit pas ici de protéger au risque de la fragiliser encore plus une Afrique en développement mais de permettre aux industries naissantes de se développer suffisamment avant de faire face à la concurrence internationale. Une immersion immédiate dans le jeu concurrentiel, aurait pour effet de condamner et de paupériser encore plus des Etats qui pour la plupart appartiennent aux PMA.

III.2.2 Lutter contre la corruption à tous les niveaux

Toutefois comment espérer un décollage économique dans des situations où la corruption réduit à néant tous les efforts entrepris? A force d'être détournée, l'aide internationale risque de devenir une peau de chagrin. Par ailleurs, comment justifier l'intervention des grandes multinationales dans l'exploitation des ressources africaines, si elles ne servent qu'à l'enrichissement de dirigeants et de fonctionnaires?

La corruption ne se limite pas aux hommes politiques, mais concernent bien souvent des pans entiers de l'administration et de l'armée. En effet, elle concerne tout simplement de ceux qui sont en mesure de monnayer leurs services. Nous avons déjà évoqué une piste afin de lutter contre la corruption des dirigeants: amnistie suivi d'une loi draconienne afin de punir les abus. Le même principe pourrait voir le jour pour les fonctionnaires en éloignant les principaux bénéficiaires des corruptions antérieures.

III.2.3 Réduire la part du secteur étatique dans l'économie

Une autre façon de s'opposer aux méfaits de la corruption pourrait consister simplement à diminuer la part du gâteau afin de réduire les tentations de tel ou tel dirigeant ou fonctionnaire. La solution passerait par la réduction du secteur étatique dans l'économie, à savoir par la privatisation de secteurs importants de l'économie. Cela aurait pour avantage de réduire l'emprise des dirigeants sur les richesses du pays tout en libérant les initiatives individuelles, qui nous le savons peuvent rarement s'exprimer dans un cadre étatique. Elle permettrait ainsi d'éviter toute confusion entre pouvoir économique et politique. Une telle privatisation de certains pans de l'économie des pays africains comprend cependant un

risque à ne pas négliger. En effet, le processus de privatisation pourrait rapidement se transformer en une gigantesque entreprise de corruption. Ceci impose donc une totale transparence des processus de privatisation qui "se juge au respect des procédures de transparence et de publicité des ventes, au prix des transactions, à l'implication effective des organes de contrôle financier, à l'identification au sein du budget de l'Etat des sommes perçues de la vente, à l'identité des acquéreurs."⁵⁶

Le développement économique, l'Etat de droit et la démocratie sont donc indissociables et se nourrissent l'un l'autre. Toutefois ils ne peuvent pas exister sans la mise en place et la pérennisation d'une société véritablement démocratique.

III.3 A la recherche du citoyen introuvable.

La démocratie ne peut pas réellement exister sans consensus, ni terreau social dans lequel s'enraciner. Ce terreau correspond à la population dont le noyau élémentaire est le citoyen. Ainsi, un citoyen conscient de son rôle dans une entité démocratique, apparaît être la clé de voûte de tout système réellement démocratique. L'école s'impose alors comme le creusé de formation du citoyen, comme une première étape dans l'apprentissage de la citoyenneté. Mais cette étape peut réellement aboutir et se pérenniser que lorsqu'elle s'adosse à une reconnaissance des libertés fondamentales qui elles seules assurent une citoyenneté véritable.

III.3.1 Donner la priorité à l'éducation

Nous avons vu que la République et l'acceptation d'un système démocratique pérint n'a réellement vu le jour en France qu'en 1880. Mais, l'enracinement de ce sentiment démocratique fut essentiellement l'œuvre maîtresse de l'école de la Troisième République, école dont un des buts essentiels consistait à inculquer au plus grand nombre les valeurs laïques et démocratiques. Ainsi, l'Afrique ne peut pas faire l'économie d'une formation du citoyen, seule façon de sortir du sous développement et d'une ignorance utilisée par les démagogues en tout genre. En effet "une personne ignorante est une personne exploitée et opprimée même lorsqu'elle n'en a pas conscience"⁵⁷. Le préalable à tout développement

⁵⁶ PY MONETTE, Op cit

⁵⁷ JM WALIGGO, "Le développement de la démocratie en Afrique", Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, mars 1994

économique comme à toute transition démocratique implique donc de consacrer une partie substantielle des investissements sur l'école. A l'instar de ce qui fut mis en place par Jules Ferry, la priorité concerne dans un premier temps l'école primaire, véritable creusé de la citoyenneté. Dans un second temps l'école secondaire, où le taux de scolarisation atteint tout juste 30%⁵⁸, devrait permettre de forger une classe moyenne sans laquelle aucun développement n'est possible. Ici aussi, l'Afrique devra trouver sa voie. Cette éducation ne doit être une pale copie des systèmes occidentaux, bien qu'elle puisse s'en inspirer, mais tenir compte des spécificités africaines et des besoins de ces pays. L'école est par ailleurs vecteur d'unité, à travers l'acquisition de référentiels communs, notamment linguistiques. Elle permet ainsi de gommer les oppositions entre différentes ethnies en partageant un certain nombre de valeurs communes. Ainsi " l'éducation contemporaine en Afrique doit poursuivre entre autres des idéaux démocratiques dans sa mission de former des citoyens équilibrés, accomplis, afin de préserver le corps social de l'arbitraire et du gratuit, de garantir la sécurité des citoyens, bref, de maintenir la paix à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national. "⁵⁹. Mais pour réussir ce défi, encore faut-il que les dirigeants qui dirigent la politique éducative et les enseignants qui la mettent en œuvre soient réellement convaincus des vertus démocratiques. Nous revenons ainsi à notre postulat de départ qui veut que pour exister la démocratie est besoin d'être vécu. "C'est la pratique même de la démocratie qui préside à son apprentissage."⁶⁰

III.3.2 Reconnaître les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Toutefois, comment s'appuyer sur un citoyen conscient des bénéfices de la démocratie si son quotidien est semé de contre exemples et s'il se voit refuser les droits fondamentaux qui sont ceux de tout citoyen dans une société démocratique.

Ici aussi, il ne suffit pas d'inscrire en lettre d'or dans une constitution de façade la reconnaissance des droits de l'homme et la référence à la déclaration universelle des droits de l'homme. Même si l'on ne peut que se réjouir d'une telle évocation, il s'avère important que le quotidien confirme ces affirmations. En fait "l'application réelle des droits de l'homme dépend pour beaucoup plus du niveau de vie d'une population, de son niveau de

⁵⁸ Cité par P CHAIGNEAU, op cit.

⁵⁹ Gbegan Amévi GBEDEFÉ et Messan KODJO, Eduquer à la démocratie pour une paix durable, Afrique 2000 , Revue africaine de politique internationale, Numéro Spécial : relations internationales, no 27/28, Institut Panafricain de Relations Internationales, avril-octobre 1997

⁶⁰ Guy HERMET, "le passage à la démocratie" Bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po, 1996

formation, de son accès effectif aux recours médiatisés et juridictionnels, tant nationaux qu'internationaux, de la discipline et de la formation des forces de l'ordre."⁶¹ Ainsi l'aspect fondamental réside dans le contrôle de l'application effective des droits de l'homme, contrôle s'exerçant par l'intermédiaire d'organismes et d'instances de recours indépendants à la fois nationaux et internationaux ou interrégionaux (Union africaine par exemple). Ainsi la mise en place d'une cours africaine de droit de l'homme, à l'instar de celle mise en place par l'Union européenne permettrait de dépasser les oppositions nationales. Toutefois, un tel organisme ne peut exister sans avoir au préalable échoué devant les moyens de recours nationaux, ce qui nécessite la mise en place antérieure de ces systèmes. Ici aussi le principal critère de succès réside dans la volonté de mettre en place une réelle liberté d'expression. Il reste essentiellement culturel.

Outre la mention faite au respect des droits de l'homme, les droits fondamentaux concernent corrélativement la liberté associative et la libéralisations des médias. La participation à de multiples associations libres et indépendantes, est un critère particulièrement intéressant du niveau de libéralisation obtenu, et d'achèvement politique. Il témoigne de la véritable implication du citoyen dans la vie de son pays et par-là même de l'acceptation du régime et des institutions. Par ailleurs, la libéralisation des médias, qui concerne à la fois le nombre de médias privés et les moyens d'accès à ces derniers, est un second critère attestant du niveau de démocratisation atteint. En effet, l'accès à des médias libres et nombreux attestent de l'acceptation de positions divergentes de celles du pouvoir et par-là même des principes de multipartisme et d'alternance.

Le passage vers une société démocratique passe par le triptyque éducation, développement, démocratie. Mais rien ne peut se faire sans le citoyen, véritables clés de voûte de toute tentative de démocratisation. Encore faut-il qu'il devienne la priorité des autocrates qui dirigent de nombreux Etats.

⁶¹ PY MONETTE, op cit

CONCLUSION

A la différence des démocraties populaires d'avant les années 90, qui n'avaient de démocratique ou de populaires que le nom, l'Afrique subsaharienne semble avoir résolument emboîté le pas de la démocratie. Nombre d'Etats, et en particulier le géant Sud Africain donnent des exemples de parfaits pluralisme, de liberté d'expression et d'opinion et de libre alternance électorale. Mais hélas, ils restent encore trop peu nombreux. Deux autres situations se dégagent. La première est celle des pays confrontés à des situations de guerre rendant toute transition démocratique difficile, voire illusoire. La seconde concerne les pays qui ont revêtu les habits démocratiques, sans en accepter les règles grâce à une adaptation originale de la démocratie: "la démocrature". Dans ces pays, le dictateur a la chance d'être élu, par l'intermédiaire un hold-up électoral dans lequel certains autocrates sont passés maîtres.

A leur décharge, on ne peut pas nier que l'Afrique cumule de nombreux handicaps qui aux yeux de beaucoup font passer l'enjeu démocratique au second plan de leurs préoccupations: héritage colonial mal accepté, conflits, ethnicité instrumentalisée, pauvreté économique, SIDA... Mais plus que tout, les démocraties "Potemkine" souffrent de la vision patrimoniale de l'Etat et de cette mentalité qui veut que l'Etat soit un gâteau à se partager. Ainsi, ces blocages culturels, plus que toutes les autres causes, ont conduit à une perversion des règles démocratiques, qu'il s'agisse des principes ou de leur mise en œuvre. Doit-on pour autant sombrer dans l'afro pessimisme auquel conduirait une lecture rapide de ce constat? Sans doute pas, mais il faut se convaincre de l'ampleur de la tâche. Les remèdes, sur le papier, sont connus. Le préambule à ces transitions démocratiques, comme d'ailleurs pour résoudre les maux qui touchent le continent, implique l'existence d'un Etat de droit. Dans ce cadre, éducation et développement économique, en s'enrichissant mutuellement, tracent le chemin d'une véritable démocratie pluraliste.

Mais aucunes de ces belles intentions ne pourra devenir réalité sans volonté: volonté des africains de rompre à une logique de prédation, volonté des puissances occidentales, toujours promptes à donner des leçons en oubliant les difficultés qu'elles ont rencontré par atteinte un niveau de démocratisation correct, d'aider les africains à faire face aux fléaux qui les touchent. C'est à l'occident de dépasser les discours d'intention type la Baule pour

réellement condamner les régimes dictatoriaux, avec lesquels il traite bien souvent lorsque ses intérêts sont en jeu. Mais ces condamnations ne suffisent pas. Encore faudrait-il les accompagner d'une véritable aide à la scolarisation et au développement, contrôlés bien évidemment, mais dépassant le cadre malheureux des plans d'ajustement structurels.

L'avenir est donc à la fois dans les mains des africains et des grandes puissances, seules à même de les accompagner sur le chemin du développement économique et démocratique. Il ne s'agit pas ici de partager les illusions et le dogmatisme des tiersmondistes, toujours prompts à condamner l'Occident. Toutefois, le pragmatisme, seul vecteur immuable des relations internationales plaide en faveur d'un tel partenariat. En effet, peut-on accepter à nos portes des pays plongés dans la misère et l'anarchie sans en subir à terme les conséquences ? Même le plus cynique des pragmatiques ne pourra négliger dans les années à venir le contingent africain.

INDEX

A		ethnisme	18, 31
Afrique	1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 51, 52	Eyadema	11, 13, 24
Afrique du sud	9	G	
Ahidjo	11	Gbagbo	31
Angola	9, 16, 20	Guinée	9, 11, 14, 18, 25, 31, 33
B		H	
Bantoustans	13	Houphouët-Boigny	8, 11, 17, 25
Bédié	18, 25	K	
Bongo	14, 23, 24, 26	Kenya	5, 13
Botswana	12, 32	Kuffor	12
Bozizé	14, 19	L	
Burkina Faso	13, 15, 18, 24	la Baule	9, 10, 44
Burundi	14, 18	Liberia	15, 20, 22
C		Libéria	11
Cameroun	11, 13, 20	Lomé	13
Camparoe	24	M	
Centrafrique	11, 19, 20	Mali	13, 15
Congo	6, 14, 18, 44	Marc Ravalomana	13
D		Mbeki	12
Daniel Arap Moi	5, 13	Mobutu	23
démocratie	1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 51, 52, 54	Mogabe	5
démocrature	5, 9, 10, 11, 13, 14	Mozambique	13, 16
Didier Ratziraka	13	Mugabe	11, 14, 21
Diouf	23	Mwai Kibaki	13
E		N	
Erythrée	14	Namibie	13, 43
Ethiopie	14, 15, 17	Nation	7, 21, 44
ethnie	8, 17, 18, 23	Nguema Obiang	14
		Niger	15, 17, 19, 20, 44
		Nigeria	13, 17
		O	
		Obiang	31

Ouganda	13	Sengor	8, 19
Outarra	25	Sierra Leone	20
P		T	
Patassé	14, 19	Taylor	11
R		Togo	11, 13, 25, 26, 31
Rawlings	13	U	
RDC	20	Uhuru kenyatta	13
République	6, 9, 14, 18, 35, 43	uti possidétis	16, 31
république démocratique du Congo	14	W	
République démocratique du Congo	14, 18	Wade	25
République sud-africaine	9	Z	
Révolution	6	Zambie	13
Rwanda	14, 18	Zimbabwe	6, 11, 13, 21
S			
Sénégal	12, 23, 24		

BIBLIOGRAPHIE

- **Ouvrages généraux**

BEN YAHMED Danielle, Atlas de l'Afrique, Jaguar 2000

BONIFACE Pascal, Atlas des relations internationale, Hatier, 2000

CHAIGNEAU Pascal, dictionnaire des relations internationales, Economica, 1998

CHALAND Gérard, RAGEAU Jean Pierre, Atlas stratégique, géopolitique des nouveaux rapport de force dans le monde, l'après Guerre froide, éditions complexes, 1993

CHAUPRADE Aymeric, THUAL François, Dictionnaire de géopolitique, Ellipses, 1999

FURET François, la révolution 1780 – 1880, hachette, 1989

BONIFACE Pascal, Les relations internationales depuis 1945, Hachette Supérieur, 1997

CHAIGNEAU Pascal, Grands enjeux du monde contemporain, Manuel HEC, Ellipses, 1996

HERMET Guy, Le passage à la démocratie, Bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po, 1996

MERIENNE Patrick, Petit atlas mondial, Editions Ouest-France, 1999

- **Ouvrages spécifiques**

AKINDES Francis, Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne , Karthala, 1996

BAGBA Laurent, L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne, l'Harmatan 2000, 399 pages

BAYART Jean François, L'Etat en Afrique: la politique du ventre, Fayard, 439 pages

BOULAGA F.Eboussi, Les conférences nationales en Afrique noire, Karthala, 229 pages

BOURGI Albert, CASTERAN Christian, Le printemps de l'Afrique, collection Pluriel 1991

BUIJTENHUIJS Rob, THIRIOT Céline, Démocratisation en Afrique au sud du Sahara 1992-1995, un bilan de la littérature, Centre d'études africaines Leiden, Pays-Bas, 1995

C. BACH Daniel, Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Karthala, 1998

CHABAL Patrick, Jean Pascal DALOZ, L'Afrique est partie: du désordre comme instrument politique, Economica, 1999, 196 pages

Collectif, L'Afrique entre guerre et paix, la revue internationale et stratégique, n°33, printemps 1999

DA CRUZ Vincent, MEHLER Andreas, L'Afrique politique 2000 – République centrafricaine : la démocratie n'est pas un vaccin. Politique formelle et informelle, Karthala, 2000

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, L'Afrique au XXème siècle, Armand Colin, 1993

DALOZ Jean Pascal et QUANTIN Patrick, Transitions démocratiques africaines, Khartala, 1997

DUMONT René, Démocratie pour l'Afrique, le Seuil, collection Points Actuels, réédition 1999, 350 pages.

FRITZ Jean-Claude, La Namibie : un acteur discret des guerres d'Afrique centrale, L'Afrique politique 2000, Karthala, 2000

JOSPIN Lionel, Cent ans de démocratie – Réinventer sans cesse la démocratie, Revue politique et parlementaire

LELIEVE Henri, Demain l'Afrique, Le cauchemar ou l'espoir, Editions complexes, 1998

MBONIMPA Melchior, Ethnicité et démocratie en Afrique : L'homme tribal contre l'homme citoyen ?, L'Harmattan, 1994

MOREAU DEFARGES Philippe, L'ordre mondial, Armand Colin, 2000

RIJNIERSE Elly, Trajectoires de libération en Afrique contemporaine – La démocratie dans un monde multi-cosmologique : une expédition d'exploration menée depuis l'Afrique, Karthala et ASC, 2000

SASSOU NGUESSO Denis, Cent ans de démocratie – Regards sur la démocratie, Revue politique et parlementaire

SECK Cheikh Yérém, Afrique: le spectre de l'échec, p167 à 211, L'Hamattan, 2000

SINDJOIN Luc, L'Afrique politique 2000 – La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? : éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures, Karthala, 2000

SMIDDY Kimberly, VAN DE WALLE Nicolas, L'Afrique politique 2000 –Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties non libérales africaines, Karthala, 2000

THIRIOT Céline, Trajectoires de libération en Afrique contemporaine – La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990 : l'hypothèque militaire, Karthala et ASC, 2000

- **Périodiques, articles**

AFSANE Bassir, Kofi Annan fait la leçon aux dirigeants africains, Le Monde, avril 1998

BADIE Bertrand, DARBON Dominique, MEDARD, J.-F., OTAYEK René, QUANTIN Patrick, La démocratisation en Afrique sub-saharienne, Revue internationale de politique comparée – L'Etat et la Nation, Volume 1, no 3, De Boeck Université, décembre 1994

BAUMGARTNER Peter, L'Afrique riche de sa diversité, Un seul monde no2, juin 2000

BAYART Jean François, La problématique de la démocratie en Afrique noire: la Baule, et puis après?, CNRS-CERI juin 1990

BOKOUMAKA Gabriel, Modernisation et démocratie en Afrique, in D+C Développement et Coopération n°1, janvier - février 2001

CAMPAKA Eugène, L'Afrique face à la démocratie. Les premiers pas d'un retour aux sources, D+C Développement et Coopération n°3, mai – juin 1995

DE ROULIN Arnaud, Le processus de démocratisation en Afrique et au Niger : Espoir ou désillusion ?, Revue juridique et politique – Indépendance et coopération, Ediena, mai-août 1997

DE SARDAN Jean-Pierre-Olivier, Dramatique déliquescence des Etats en Afrique, Le Monde diplomatique, février 2000

DIBAS-FRANCK Eric, Du processus démocratique au Congo, Revue juridique et politique – Indépendance et coopération, Ediena, mai-août 1997

EBOUSSI BOULAGA Fabien, Le modèle américain et la démocratisation en Afrique, Terroirs – Revue africaine de sciences sociales, no 002, L'Harmattan, janvier 1995

ENGELHARD Philippe, Vers un développement à l'africaine, Le Monde diplomatique, septembre 1999

GALLOIS Martine-Renée, GRUENNAIS Marc-Eric, Des dictateurs africains sortis des urnes, Le Monde diplomatique, 1997

GBEGNAN Amévi Gbedete, MESSAN Kodjo, Eduquer à la démocratie pour une paix durable en Afrique, Afrique 2000 – Revue africaine de politique internationale, Numéro Spécial : relations internationales – Trimestriel no 27/28, Institut Panafricain de Relations Internationales, avril-octobre 1997

GBODO OMBENG Aloko, Décentralisation et fédéralisme Mythes et réalités, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, avril 1994

J.A. NYEME Tese, Prof. Abbé, Après quatre ans de transition!, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, avril 1994

JOSSELIN Charles, L'Afrique rentre dans le champ normal des relations diplomatiques, Le Monde, février 1998

KASERAKA KAVWAHIREHI M., Afrique et démocratie : quel nouvel ordre du discours ?, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, avril 1994

KISSANGOU Ignace, La démocratie sans Afrique ?, Revue juridique et politique – Indépendance et coopération, Ediena, mai-août 97

LOUNGOULAH G.-L. Philippe, VOHITO Sonia, Forces armées et processus démocratique en Afrique subsaharienne, Afrique 2000 – Revue africaine de politique internationale no 26, Institut Panafricain de Relations Internationales, 1^o trimestre 1997

LUBUMA Jules, Quelle démocratie pour l'Afrique ?, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, mars 1994

LUGAN Bernard, Les 2 plaies de l'Afrique, L'Afrique réelle no17, automne 1997

MARTI Serge, Bilan du monde : L'analyse de 147 pays et des 26 régions françaises, Le Monde, 2003

MARTIN Guy, Continuité et changement dans les relations franco-africaines, Afrique 2000 – Revue africaine de politique internationale, Trimestriel no 26, Institut Panafricain de Relations Internationales, janvier-février-mars 1997

MARTIN Denis Constant, Le multipartisme, pour quoi faire?, Politique africaine n° 43

MICHALON Thierry, L'Etat africain : quête d'une nouvelle légitimité, Terroirs – Revue africaine de sciences sociales, no 002, L'Harmattan, janvier 1995

MONETTE PY, Synthèse du symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone tenu à Bamako en novembre 2000.

NYEME TESE J.-A., Les apports des Eglises à la démocratisation en Afrique, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, avril 1994

MBEMBE Achille, secrétaire exécutif du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, Entre coups d'états, élections reportées et mouvements sociaux: esquisse d'une démocratie à l'africaine, le monde diplomatique, octobre 2000.

MBEMBE Achille, Incontournables armées, le monde diplomatique, octobre 2000

MEDARD Jean François, Autoritarismes et démocratie en Afrique, IEP Caen

PILON Marc, L'Observation internationale des élections, Observatoire permanent de la coopération, rapport 1997, Paris, Karthala, 1997

PRIER Pierre, Blaise Compaoré, les frontières en Afrique peuvent changer, Le Figaro, juin 1998

RAMONET Ignacio, LEYMARIE Philippe, De BRIE Christian, ROBERT Cécile, Afriques en renaissance, Manière de voir 51, Le Monde Diplomatique, mai-juin 2000

RAMONET Ignacio, GRESH Alain, VIDAL Dominique, L'Atlas 2000 des conflits, Manière de voir 49 – Le Monde diplomatique, janvier-février 2000

DE SARDAN Jean Pierre Olivier, L'espoir toujours repoussé d'une démocratie authentique: dramatique déliquescence des Etats en Afrique, Le Monde diplomatique, février 2000.

M.TOULABOR Comi, centre d'étude d'Afrique Noire, Naissance du démocrate africain, Le Monde diplomatique octobre 2001

TSHIYEMBE Mwayila, directeur de l'institut panafricain de géopolitique de Nancy, L'Afrique face au défi de l'Etat multinational, Le monde diplomatique - Septembre 2000

TSHIYEMBE Mwayila, directeur de l'institut panafricain de géopolitique de Nancy, Nouveau pacte démocratique, le monde diplomatique - Septembre 2000

WALIGGO J.-M., Le développement de la démocratie en Afrique, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, mars 1994

WONYU Emmanuel, Les héritages africains de Jacques Chirac. Permanences et ruptures dans la politique africaine de la France, Afrique 2000 – Revue africaine de politique internationale, Trimestriel no 26, Institut Panafricain de Relations Internationales, janvier-février-mars 1997

- **Sites Internet**

Le Monde diplomatique: <http://www.monde-diplomatique.fr/>

Courrier international: <http://www.courrierinternational.com>

L'intelligent: <http://www.jeuneafrique.com/>

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
--------------	---

I LES REGIMES AFRICAINS: ENTRE DEMOCRATIE ET "DEMOCRATURE" 5

I.1	UNE DEMOCRATIE POUR QUOI FAIRE?	5
I.1.1	LE "SEUL MOYEN CONNU POUR LIMITER LES NUISANCES POLITIQUES"	6
I.1.1.1	Limitation des conflits lors des tentatives d'accession au pouvoir	6
I.1.1.2	Moyen de liberté	6
I.1.1.3	Instrument de justice	7
I.1.2	VERS LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS	7
I.1.2.1	La démocratie est l'affaire de tous	7
I.1.2.2	Le consensus est la condition sine qua non pour la paix intérieure	7
I.1.3	DEMOCRATIE REELLE ET DEMOCRATIE FORMELLE	7
I.1.3.1	Le développement des formes de démocratie factices	7
I.1.3.2	Mais mieux vaut un ersatz de démocratie que pas de démocratie	8
I.2	UN ETAT DES LIEUX CONTRASTE	8
I.2.1	UNE DECENNIE MARQUEE PAR LES TRANSITIONS DEMOCRATIQUES	8
I.2.1.1	Fait générateur: l'implosion de l'URSS.	9
I.2.1.2	Un catalyseur: le discours de la Baule	9
I.2.2	VERS LA "DEMOCRATURE"	10
I.2.2.1	La "politique du ventre" ou le partage du gâteau	10
I.2.2.2	Les différentes formes d'autoritarisme	11
I.3	LA RECHERCHE D'UNE TYPOLOGIE	11
I.3.1	QUELQUES VRAIES DEMOCRATIES	12
I.3.2	DES DEMOCRATIES "POTEMKINE"	13
I.3.3	NI DEMOCRATIES, NI DICTATURES.	14

II VRAIES CAUSES ET FAUX PROBLEMES 15

II.1	LA RECHERCHE D'UN FATALISME ANTIDEMOCRATIQUE AFRICAIN	15
II.1.1	L'HERITAGE COLONIAL N'EST QU'UN PRETEXTE	15
II.1.1.1	L'artificialité des frontières ne prendrait pas en compte les réalités africaines.	15

II.1.1.2	Pas d'Etat-nation sans vrais sentiments démocratiques?	16
II.1.1.3	Un rôle d'apprentissage indiscutable.	16
II.1.2	LA CULTURE AFRICAINE N'EXPLIQUE PAS TOUT	17
II.1.2.1	La multiplication des ethnies	17
II.1.2.2	Le rôle de la culture traditionnelle	18
II.1.3	LE ROLE AMBIGU DE L'ARMEE	19
II.1.3.1	L'armée au secours de la démocratie	19
II.1.3.2	L'armée comme obstacle	20
II.2	LE SOUS DEVELOPPEMENT ET SES CONSEQUENCES	20
II.2.1	PAS DE DEMOCRATIE LORSQU'ON A FAIM	21
II.2.2	L'ECONOMIE SOUTERRAINE ET SES IMPLICATIONS.	22
II.2.3	LE SIDA, FACTEUR AGGRAVANT.	22
II.3	LES BLOCAGES POLITIQUES OU LA PERVERSION DE LA DEMOCRATIE	23
II.3.1	DES DIRIGEANTS AUTOCRATIQUES	23
II.3.1.1	"L'Etat c'est moi"	23
II.3.1.2	"J'y suis, j'y reste"	23
II.3.2	DES OPPOSITIONS BRIMEES ET INDIGENTES	24
II.3.2.1	Les limites d'exercice du débat démocratique	24
II.3.2.2	Une opposition de circonstance	25
II.3.3	DES ELECTIONS SOUS CONTROLE	25
II.3.3.1	Une finalité pervertie	26
II.3.3.2	Une transparence aléatoire	26
<u>III QUELQUES PISTES POUR UNE TRANSITION DEMOCRATIQUE REUSSIE</u>		28
III.1	RENFORCER L'ETAT DE DROIT.	28
III.1.1	METTRE EN PLACE UNE VERITABLE SEPARATION DES POUVOIRS	29
III.1.1.1	Les conditions	29
III.1.1.2	Recherche d'une vision non patrimoniale de l'Etat	29
III.1.1.3	Rendre leur rôle aux parlements	30
III.1.2	VERS L'ALTERNANCE ET DES ELECTIONS LIBRES	30
III.1.2.1	Vers une opposition mature	30
III.1.2.2	Accepter des élections totalement libres	31
III.1.3	RECHERCHER LE CONSENSUS A TRAVERS UNE RECONCILIATION NATIONALE	31
III.2	RECHERCHER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	32
III.2.1	PRENDRE CONSCIENCE DES SES ATOUTS ET AVOIR LA VOLONTE DE S'EN SORTIR.	33
III.2.1.1	L'Afrique n'est pas pauvre	33

III.2.1.2	Prendre conscience de ses atouts.	33
III.2.1.3	Vers une protection limitée	34
III.2.2	LUTTER CONTRE LA CORRUPTION A TOUS LES NIVEAUX	34
III.2.3	REDUIRE LA PART DU SECTEUR ETATIQUE DANS L'ECONOMIE	34
III.3	A LA RECHERCHE DU CITOYEN INTROUVABLE.	35
III.3.1	DONNER LA PRIORITE A L'EDUCATION	35
III.3.2	RECONNAITRE LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES FONDAMENTALES.	36
<u>CONCLUSION</u>		<u>38</u>
<u>INDEX</u>		<u>40</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>		<u>42</u>
<u>TABLE DES MATIERES</u>		<u>47</u>
<u>TABLE DES ANNEXES</u>		<u>50</u>

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1:	L'Afrique politique
Annexe 2:	Carte de la démocratie en Afrique
Annexe 3:	Chefs de l'Etat et de gouvernements
Annexe 4:	Classement en fonction de l'indice de démocratie
Annexe 5:	Une situation économique préoccupante

ANNEXE 1

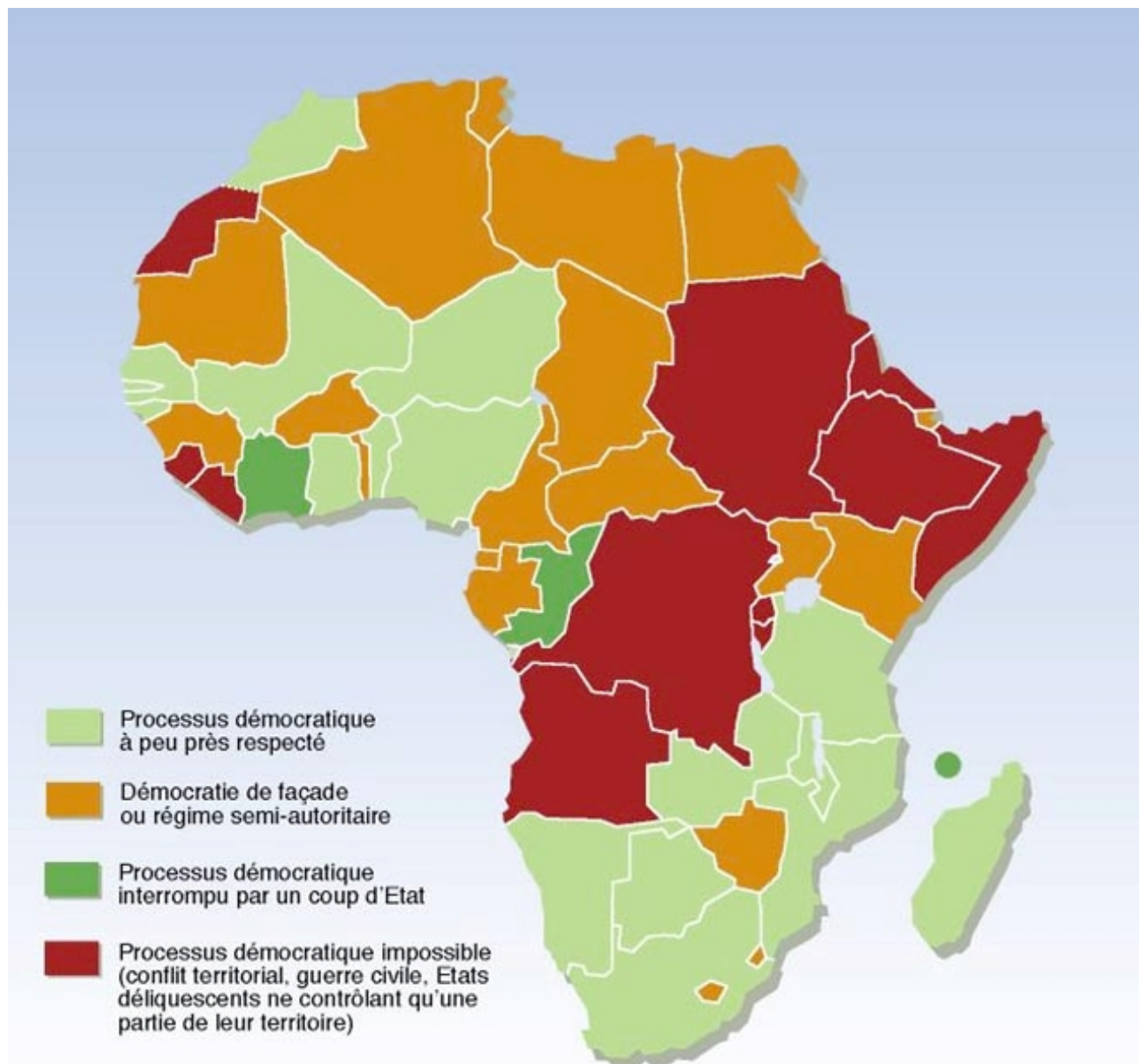
L'Afrique politique



Source: l'observatoire de la démocratie en Afrique

ANNEXE 2

La démocratie en Afrique



Source: "Le Monde diplomatique"

ANNEXE 3

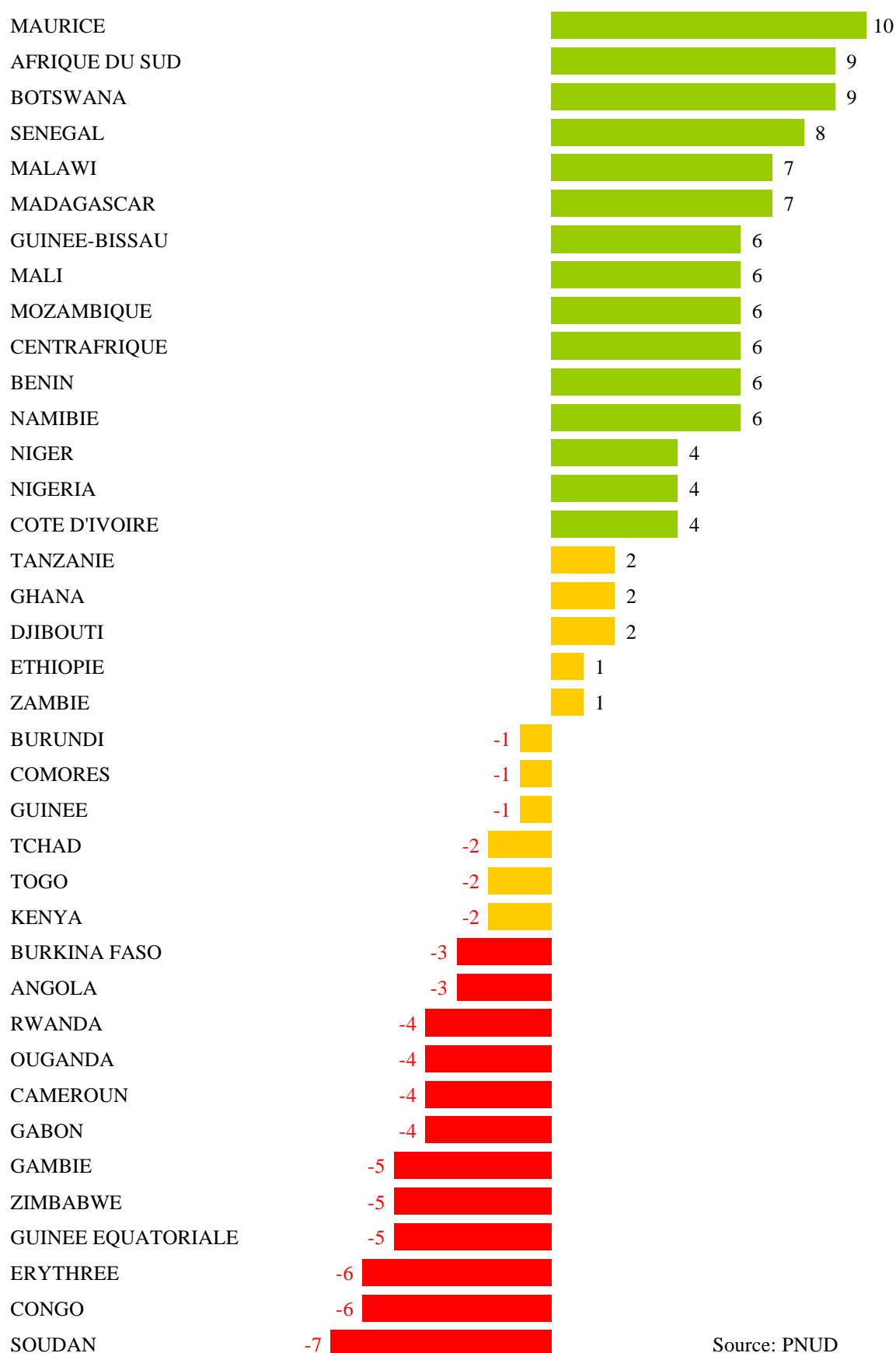
Chefs de l'Etat et de gouvernement

Pays	Chef de l'Etat	Chef du gouvernement
AFRIQUE DU SUD	Thabo MBEKI	
ANGOLA	José DOS SANTOS	
BENIN	Mathieu KERÉKOU	
BOTSWANA	Festus MOGAE	
BURKINA FASO	Blaise CAMPAROE	Ernest YONLI
BURUNDI	Pierre BUYOYA	
CAMEROUN	Paul BIYA	Peter Mafany MUSONGE
CAP VERT	Pedro PIRES	Jose Maria NEVES
CENTRAFRIQUE	Ange-Félix PATASSE	Martin ZIGUELE
COMORES	Assoumani AZALI	Hamada MADI
CONGO	Denis SASSOU-NGUESSO	
COTE D'IVOIRE	Laurent GBAGBO	Pascal Affi N'GUESSAN
DJIBOUTI	Ismaël Omar GUELLEH	Mahamed DILEITA
ERYTHREE	Issayas AFEWORKI	
ETHIOPIE	Negasso GUIDADA	Méles ZENAWI
GABON	Omar BONGO	Jean François NTOUTOUME-EMANE
GAMBIE	Yahya JAMMEH	
GHANA	John KUFFUOR	
GUINEE	Lansama CONTE	Lamine SIDIME
GUINEE EQUATORIALE	Teodoro Obiang NGUEMA	Candodo Muatetema RIVAS
GUINEE-BISSAU	Kumba YALA	Mario PIRES
KENYA	Mwai KIBAKI	
LIBERIA	Charles TAYLOR	
LESOTHO	LETISIE III	Pakalitha MOSISILI
MADAGASCAR	Marc ROVALOMANA	Jacques SYLLA
MALAWI	Bakili MULUZI	
MALI	Amadou Toumani TOURE	Ahmed Mohamed Ag HAMANI
MAURICE	Cassam UTEEM	Anerood JUGNAUTH
MOZAMBIQUE	Joaquim CHISSANO	Pascal MOCUMBI
NAMIBIE	Samuel NUJOMA	Théo Ben GURIAB
NIGER	Mamadou TANDJA	Hama AMADOU
NIGERIA	Olusegun OBASANJO	
OUGANDA	Yoweri MUSEWENI	Apollo NSIBAMBI
RDC	Joseph KABILA	
RWANDA	Paul KAGAME	Bernard MAKUSA
SEHELLES	France Albert RENE	
SENEGAL	Abdoulaye WADE	Idrissa SECK
SIERRA LEONE	Ahmed Tejan KABBAH	
SAO TOME ET PRINCIPE	Fradique de MENEZES	Maria das neves de SOUSA
SOMALIE	Abdulkassin Slat HASSAN	
SOUDAN	OmaN Hassan Ahmad el BECHIR	
SWAZILAND	MSWATI III	Sibusio DLAMINI
TANZANIE	Benjamin MKAPA	Frederick SUMAYE
TCHAD	Idriss DEBY	Nagoum YAMASSOUM
TOGO	Gnassingbé EYADEMA	Kofi SAMA

Source: "Bilan du monde" Le monde 2003

ANNEXE 4

Classement en fonction de l'indice de démocratie



Source: PNUD

ANNEXE 5

Une situation économique préoccupante

Pays	PIB (par habitant en USD)	IDH (rang mondial)
SECHELLES	7 050	47
MAURICE	3 830	67
AFRIQUE DU SUD	2 900	107
GUINEE EQUATORIALE	700	111
GABON	3 160	117
NAMIBIE	1 960	122
SWAZILAND	1 300	125
BOTSWANA	3 630	126
ZIMBABWE	480	128
GHANA	290	129
LESOTHO	550	132
KENYA	340	134
CAMEROUN	570	135
CONGO	700	136
COMORES	380	137
SOUDAN	330	139
TOGO	270	141
MADAGASCAR	260	147
NIGERIA	290	148
DJIBOUTI	890	149
OUGANDA	280	150
TANZANIE	270	151
RDC	n.c	152
ZAMBIE	230	153
SENEGAL	480	154
COTE D'IVOIRE	630	156
ERYTHREE	190	157
BENIN	360	158
GUINEE	400	159
GAMBIE	330	160
ANGOLA	1 630	161
RWANDA	220	162
MALAWI	170	163
MALI	210	164
CENTRAFRIQUE	270	165
TCHAD	200	166
GUINEE-BISSAU	160	167
ETHIOPIE	100	168
BURKINA FASO	210	169
MOZAMBIQUE	210	170
BURUNDI	100	171
NIGER	170	172
SIERRA LEONE	140	173
LIBERIA	n.c	n.c
SOMALIE	n.c	n.c